

**F C T C**CONVENTION-CADRE DE L'OMS  
POUR LA LUTTE ANTITABAC**Conférence des Parties à la  
Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac  
Onzième session**

Genève (Suisse), 17-22 novembre 2025

Point 6.1 de l'ordre du jour provisoire

FCTC/COP/11/12

11 juillet 2025

**Rapport de situation et rapports sur l'exécution****Rapport du Secrétariat de la Convention****Objet du document**

La Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (Convention-cadre de l'OMS) trouvera dans ce document :

- a) le rapport sur l'exécution du plan de travail et du budget 2022-2023 (Partie I, comprenant les annexes 1 et 2 suivant immédiatement le rapport) ;
- b) le rapport intérimaire sur l'exécution du plan de travail et du budget 2024-2025 (Partie II, comprenant les annexes 3 et 4 suivant immédiatement le rapport) ; et
- c) la Stratégie mondiale pour accélérer la lutte antitabac : faire avancer le développement durable par la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS 2019-2030 (Partie III).

**Mesures à prendre par la Conférence des Parties**

La Conférence des Parties est invitée à prendre note du rapport de situation et du rapport sur l'exécution pour les périodes considérées, et du point sur les progrès accomplis au regard de la Stratégie mondiale.

Contribution aux objectifs de développement durable (ODD) : tous les ODD ; en particulier, l'ODD 3 et la cible 3.a.

Lien avec le plan de travail et le budget : aucun

Incidences financières supplémentaires si elles ne sont pas incluses dans le plan de travail et le budget : aucune.

Document(s) connexe(s) : FCTC/COP10(3), FCTC/COP10(25), FCTC/COP/10/INF.DOC./1 Rev.1, FCTC/COP9(7), FCTC/COP/9/INF.DOC./1.

## **Partie I. Rapport sur l'exécution du plan de travail et du budget 2022-2023 (1<sup>er</sup> janvier 2022-31 décembre 2023)**

### **Contexte**

1. Le présent rapport contient des informations actualisées sur les activités menées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 par le Secrétariat de la Convention pour appuyer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (Convention-Cadre de l'OMS). Il suit la structure du plan de travail et du budget pour l'exercice 2022-2023, qui a été adopté à la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS dans la décision FCTC/COP9(7), et il est aligné sur la Stratégie mondiale pour accélérer la lutte antitabac : faire avancer le développement durable par la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS 2019-2025 qui a été adoptée dans la décision FCTC/COP8(16) et prolongée jusqu'en 2030 dans la décision FCTC/COP10(15).
2. On trouvera en annexe 1, qui suit directement le rapport contenu dans la Partie I du présent document, l'état certifié des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023. On trouvera également en annexe 2, qui suit directement le rapport contenu dans la Partie I du présent document, les coûts des activités pour la période en question, notamment la description des dépenses.

### **Objectif stratégique 1.1 Donner la priorité aux mesures favorisant l'accélération de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, notamment à des formes d'appui technique et financier efficaces pour accompagner les Parties dans les domaines prioritaires définis**

#### **Aide directe aux Parties**

3. Le Secrétariat de la Convention a offert un appui intensif à 17 Parties pouvant prétendre à l'aide publique au développement, au travers du projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030 (projet FCTC 2030) financé par l'Australie, la Norvège et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Guidé par les objectifs du projet FCTC 2030 et de la Stratégie mondiale, le Secrétariat a aidé ces pays bénéficiaires à définir des priorités et des plans de travail pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, et a travaillé en étroite coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les Pôles de connaissances de la Convention-cadre de l'OMS et d'autres spécialistes pour leur apporter une assistance technique, un soutien financier et un engagement politique afin de les aider à mettre en œuvre leurs plans de travail.
4. Le projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030 s'est officiellement terminé dans les pays de la phase 1 le 31 mars 2022. Le 11 mai 2022, le Secrétariat de la Convention a participé à un événement pour clore officiellement le projet FCTC 2030 en Colombie. Il a mené des missions d'évaluation des besoins au Ghana pendant la semaine du 12 septembre 2022, au Mozambique du 27 février au 3 mars 2023, en Thaïlande du 12 au 16 juin 2023, en Angola du 21 au 25 août 2023 et au Yémen les 29 et 30 août 2023. Des missions d'appui technique ont également été menées aux Fidji (15-18 novembre 2022), en République démocratique populaire lao (16-18 novembre 2022), en République-Unie de Tanzanie (12-16 décembre 2022), en Mongolie (30 janvier-4 février 2023), au Suriname (30 juillet-4 août 2023) et au Panama (8 et 9 août 2023).

5. Une réunion annuelle du projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030 s'est tenue à Budva (Monténégro) du 4 au 6 septembre 2023, à laquelle ont assisté 39 participantes et participants représentant 27 Parties à la Convention-cadre de l'OMS. Des représentantes et des représentants de la société civile, de l'OMS, du PNUD et des spécialistes de la lutte antitabac étaient également présents. Les pays de toutes les phases (1, 2 et 3) du projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030 étaient invités à participer à la réunion mondiale. Celle-ci a été principalement suivie en présentiel, même si plusieurs participantes, participants et membres des bureaux de pays de l'OMS s'y sont joints en ligne. Une vidéo<sup>1</sup> du projet a été présentée à la réunion.

### **Objectif stratégique 1.2 Renforcer les systèmes afin de recueillir régulièrement des données factuelles sur les solutions nouvelles, innovantes et efficaces utilisées pour la mise en œuvre des mesures de lutte antitabac, d'en tirer des enseignements et de les diffuser**

#### **Aide aux Parties à travers l'échange d'expériences et d'informations via la coopération Sud-Sud et triangulaire**

6. À travers le projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030, le Secrétariat de la Convention a continué d'appuyer et de faciliter la collaboration Sud-Sud et la coopération triangulaire pour appuyer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS. Le projet a également facilité la coopération Sud-Sud entre le Brésil et le Mozambique en 2022. Par ailleurs, à la suite de la mission d'évaluation des besoins en Angola menée en août 2023, le Brésil s'est engagé à fournir une assistance technique au pays dans divers domaines pertinents au regard de ces besoins.

#### **Aide aux Parties à travers la formation, le partage du savoir et des bonnes pratiques, et le réseautage**

7. Le Secrétariat de la Convention a mené des activités de renforcement des capacités, notamment : 1) un atelier sur la taxation du tabac du 14 au 18 mars 2022, qui a été organisé en partenariat avec le Pôle de connaissances du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS sur la taxation du tabac et auquel ont participé 200 personnes de plus de 80 pays ; et 2) deux ateliers sur la communication stratégique pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, les 23 et 24 mars et les 5 et 6 avril 2022. Ces deux ateliers ont réuni quelque 460 participantes et participants de plus de 80 pays.

8. Le Secrétariat de la Convention, en collaboration avec l'OMS, a fourni un appui à la préparation : 1) d'une mise à jour de la formation en ligne délivrée par le Bureau régional de l'OMS pour les Amériques, intitulée « Tobacco and Public Health: From Theory to Practice » ; 2) d'une formation en ligne sur l'application de la législation antitabac en collaboration avec le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe ; et 3) d'un atelier sur la mise en œuvre de taxes sanitaires et d'autres mesures fiscales pour la prévention des maladies non transmissibles (MNT) dans le Pacifique, qui s'est tenu du 15 au 18 novembre 2022 à Nadi (Fidji).

9. Le Secrétariat de la Convention a également apporté son soutien au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe en animant : 1) un atelier technique sur l'emballage neutre des produits du tabac à l'intention des pays de l'Union économique eurasiatique à Erevan (Arménie) le 30 juin 2023 ; et 2) un atelier technique sur le droit et la lutte antitabac en Europe, qui s'est tenu à Oslo (Norvège), les 18 et 19 décembre 2023.

---

<sup>1</sup> Le [projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030](#) (consulté le 6 juin 2025).

10. À travers le projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030, le Secrétariat de la Convention, en collaboration avec l'OMS, a organisé, pour la Tunisie, un atelier sur la taxation des produits du tabac les 13 et 14 octobre 2022. En collaboration avec le Pôle de connaissances du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS spécialisé dans la taxation, le Secrétariat de la Convention a organisé le 28 novembre 2022 un atelier en distanciel sur la taxation du tabac pour le bénéfice de la Mongolie.

11. Le neuvième Pôle de connaissances du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS, spécialisé dans la sensibilisation du public (en lien avec l'article 12), hébergé par Santé publique France, a été lancé à l'occasion d'une cérémonie en présentiel le 5 juillet 2022 à Paris.

12. Le 30 septembre 2022, les responsables des Pôles de connaissances du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ont également participé à une réunion en ligne, suivie d'une réunion en présentiel du 25 au 27 septembre 2023 à Helsinki (Finlande), pour débattre des questions liées au fonctionnement des Pôles et à la coordination avec le Secrétariat de la Convention et les Parties. Tous les Pôles de connaissances ont bénéficié d'une formation sur l'utilisation de la nouvelle plateforme en ligne qui héberge leurs sites Internet.<sup>2</sup> Les nouvelles pages Web présentent des informations sur le travail des Pôles de connaissances. De plus, une session de formation a été organisée le 12 décembre 2022 sur les règles de style en usage à l'OMS à l'intention des Pôles de connaissances de la Convention-cadre de l'OMS.

13. Les 13 et 14 décembre 2022, le Pôle de connaissances de la Convention-cadre de l'OMS relatif à l'article 5.3, en partenariat avec le Secrétariat de la Convention, a organisé un atelier en ligne de renforcement des capacités pour la mise en œuvre plus efficace d'une sélection de recommandations contenues dans les Lignes directrices pour la mise en œuvre de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS, adoptées par la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS en 2008.

14. À la demande générale, le Secrétariat de la Convention a continué de faciliter l'utilisation de pictogrammes de mises en garde sanitaires, par les Parties et entre les Parties, notamment par la diffusion d'images provenant de bases de données pertinentes.

### **Aide aux Parties à travers l'élaboration d'instruments, de manuels et de publications**

15. Le Secrétariat de la Convention a finalisé la publication du document *Implementation practices in smokeless tobacco control*<sup>3</sup> et organisé un webinaire de lancement qui a eu lieu le 6 octobre 2022.

16. En avril 2023, le Secrétariat de la Convention a annoncé à l'occasion d'un webinaire la publication d'un document intitulé « *Intégration de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles* ». <sup>4</sup>

---

<sup>2</sup> [Pôles de connaissances de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>3</sup> [Implementation practices in smokeless tobacco control](#). Genève, Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2022 (consulté le 6 juin 2025).

<sup>4</sup> [Intégration de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles](#). Genève, Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2023 (consulté le 6 juin 2025).

17. En décembre 2023, le Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS et le PNUD ont publié conjointement *Strengthening tobacco control in the wake of COVID-19*.<sup>5</sup>

18. En collaboration avec le PNUD, le Secrétariat de la Convention a publié, pour 18 Parties, des argumentaires d'investissement pour la lutte antitabac dans le cadre de la Convention-cadre de l'OMS.<sup>6</sup>

19. À la deuxième réunion du Bureau, le Secrétariat de la Convention a présenté le fonctionnement de la base de données de spécialistes et d'institutions susceptibles de fournir aux Parties une assistance technique liée à la responsabilité de l'industrie du tabac conformément à la décision FCTC/COP8(18) et met actuellement en œuvre les ajustements proposés et approuvés par le Bureau à cette réunion. Des travaux ont été entrepris pour concevoir une plateforme numérique comprenant les informations fournies par les Parties en lien avec les spécialistes et les institutions qui peuvent appuyer les Parties dans l'application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS. Cette plateforme est intégrée à la nouvelle section « Plateformes de coordination » du site Internet de la Convention-cadre de l'OMS.<sup>7</sup>

### **Aide aux Parties pour l'exécution de leurs obligations de notification, et rapports mondiaux de situation sur la mise en œuvre de la Convention**

20. Une note verbale a été adressée à toutes les Parties le 26 mai 2022 pour annoncer le cycle de notification 2023 et demander aux Parties de transmettre toutes les données nouvelles concernant leurs référents techniques (CS/NV/22/06). Le 28 novembre 2022, une séance d'information destinée aux Parties à la Convention-cadre de l'OMS a été organisée pour évoquer les questions pratiques liées à la préparation et à la présentation des rapports de mise en œuvre de la Convention dans le cadre du cycle de notification 2023.<sup>8</sup> En conséquence, l'outil de notification de la Convention-cadre de l'OMS et les instructions pas-à-pas qui l'accompagnent ont été actualisés pour le cycle de notification 2023.

21. Le Rapport de situation mondial 2023 sur la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS a été publié en novembre 2023. C'est le dixième d'une série de rapports préparés depuis l'entrée en vigueur de la Convention.

22. La migration de la base de données sur la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, qui comprend les rapports sur la mise en œuvre de la Convention et d'autres informations transmises par les Parties au Secrétariat, a commencé : les données sont transférées du site Internet untobaccocontrol.org (qui est supprimé) vers la nouvelle section « Plateformes de coordination » du site Internet de la Convention-cadre de l'OMS,<sup>9</sup> qui est maintenant hébergée sur le serveur de l'OMS.

---

<sup>5</sup> [Strengthening tobacco control in the wake of COVID-19](#). Genève, Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2023 (consulté le 6 juin 2025).

<sup>6</sup> [Dossiers d'investissement pour la lutte antitabac](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>7</sup> [Database of experts and institutions for implementation of Article 19 \(Liability\) of the WHO FCTC](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>8</sup> [Séance d'information sur le cycle de notification 2023 au titre de la Convention-cadre de l'OMS](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>9</sup> [Plateformes de coordination de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac](#) (consulté le 6 juin 2025).

23. Le Secrétariat de la Convention s'est employé à enrichir et à améliorer le système de communication de l'information de la Convention-cadre de l'OMS, en accordant une attention particulière à l'amélioration de la qualité des données recueillies ; un rapport à ce sujet a été préparé en vue de la dixième session de la Conférence des Parties. Dans le cadre de ce processus, le Secrétariat a ouvert des discussions avec l'OMS et d'autres entités des Nations Unies sur l'accès aux données relatives à la lutte antitabac et les échanges y afférents. De plus, en juin 2023, le Secrétariat de la Convention a organisé une réunion des parties prenantes afin de recueillir leurs observations, en vue d'élaborer la structure et la teneur du nouvel instrument de communication de l'information, ainsi que le processus sous-jacent.

### **Objectif stratégique 2.1 Mobiliser les partenaires internationaux, intergouvernementaux et de développement pour qu'ils intègrent la Convention-cadre de l'OMS dans leurs activités et/ou dans leurs efforts visant à atteindre les ODD**

#### **Promouvoir la coopération internationale, y compris avec les organisations intergouvernementales (OIG) ayant le statut d'observateur à la Conférence des Parties**

24. Le Secrétariat de la Convention a présenté son rapport intitulé « Renforcer les synergies entre l'Assemblée mondiale de la Santé et la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac » à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé en 2022, et mis en évidence les conclusions de la neuvième session de la Conférence des Parties et de la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac.<sup>10</sup> À la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, le Secrétariat de la Convention a échangé avec les Parties à la Convention-cadre de l'OMS et au Protocole dans le cadre de plusieurs réunions de haut niveau.

25. Le Secrétariat de la Convention a continué de coopérer étroitement avec l'OMS pour promouvoir une collaboration synergétique entre les entités, par exemple en renforçant la collaboration avec le Département OMS Promotion de la santé et le Département Environnement, changements climatiques et santé, ainsi que l'équipe Genre, équité et droits humains, les bureaux régionaux de l'OMS et le Bureau de l'OMS auprès des Nations Unies à New York. Le Secrétariat a aussi pris part au Groupe de travail technique sur les petits États insulaires en développement.

26. Le 10 octobre 2022, le Secrétariat de la Convention a participé à la deuxième réunion en distanciel du Groupe ministériel de haut niveau sur la lutte antitabac et les produits à base de tabac et de nicotine émergents, dans la Région OMS de la Méditerranée orientale.

27. Des réunions bilatérales ont été organisées avec l'Organisation mondiale des douanes en mars et août 2022, et avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et le PNUD en juin 2022. Des réunions bilatérales ont également eu lieu en août 2022 avec le Pacte mondial des Nations Unies, l'Union douanière d'Afrique australe, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

---

<sup>10</sup> [Renforcer les synergies entre l'Assemblée mondiale de la Santé et la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac](#). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2024 (consulté le 6 juin 2025).

28. Le Secrétariat de la Convention a lancé une campagne commune avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et sa campagne Océans propres pour mettre en évidence le problème de la pollution par le plastique due aux filtres de cigarettes,<sup>11</sup> ainsi qu'une campagne plus vaste axée sur le tabac et l'environnement,<sup>12</sup> en lien avec le thème de la Journée mondiale sans tabac 2022. Le 10 juin 2022, en marge des réunions des conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm à Genève, le Secrétariat a organisé, en collaboration avec l'OMS, un événement consacré à la menace sur l'environnement que constituent les déchets des produits du tabac.<sup>13</sup> Les 7 et 8 juillet 2022, le Secrétariat de la Convention a également participé à la septième Conférence européenne sur la lutte antitabac organisée par le Réseau européen pour la prévention du tabagisme et a mis en place une session sur le thème « La lutte antitabac : la voie à suivre pour protéger l'environnement ». Le 17 novembre 2022, en marge de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) à Charm el-Cheikh (Égypte), le Secrétariat de la Convention a organisé un événement consacré à l'impact du tabac sur l'environnement. Il a également été invité à prendre la parole lors d'une activité du Bureau de l'OMS en Égypte organisée dans la zone verte en marge du Forum mondial de la jeunesse de la COP27, ainsi que lors d'une manifestation parallèle de la Société turque du Croissant vert dans le pavillon de la Türkiye à la COP27.

29. Le Secrétariat de la Convention a participé aux deuxième et troisième sessions du comité intergouvernemental de négociation afin d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.

30. Le Secrétariat de la Convention a contribué à une section sur la Convention-cadre de l'OMS et le Protocole de la publication de l'Organisation mondiale du commerce intitulée « *International export regulations and controls: Navigating the global framework beyond WTO rules* », parue en septembre 2023.<sup>14</sup>

31. Le Secrétariat de la Convention a déposé une demande auprès du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale afin d'éclairer le Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la promotion d'une coopération fiscale internationale inclusive et efficace aux Nations Unies, qui a été examinée à la Soixante-Dix-Huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 2023.

### **Coordination avec l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et promotion du programme mondial de lutte contre ces maladies**

32. Le Secrétariat de la Convention a continué de collaborer activement avec l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles par le biais du Groupe de travail thématique sur la lutte antitabac, et a contribué en tant que membre de l'Équipe spéciale à sa 18<sup>e</sup> réunion du 29 au 31 mars 2022, à sa 19<sup>e</sup> réunion du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2022, à sa 20<sup>e</sup> réunion du 8 au 10 mars 2023 et à sa 21<sup>e</sup> réunion du 10 au 12 octobre 2023. Le Secrétariat a élaboré une boîte à outils pour l'article 17 de la Convention-cadre de l'OMS, qui a été

---

<sup>11</sup> [Tobacco has a negative impact on the environment](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>12</sup> [World No Tobacco Day 2022 – Tobacco is impacting your health, and the future of our planet](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>13</sup> [Tobacco product waste: a threat to the environment](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>14</sup> [International export regulations and controls: navigating the global framework beyond WTO rules](#). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2023 (consulté le 6 juin 2025).

lancée en novembre 2023,<sup>15</sup> et a produit une vidéo sur l'article 5.3.<sup>16</sup> Il a également poursuivi sa collaboration avec le réseau horizontal interne de l'OMS pour une action collective en vue d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable liées aux MNT, afin d'aider les pays à accélérer les transformations structurelles en vue d'atteindre la cible 3.4 des ODD et avec le mécanisme mondial de coordination de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles. En qualité de membre de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, le Secrétariat de la Convention a continué de plaider pour l'interdiction de fumer dans les locaux des Nations Unies, se conformant en cela à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question (A/RES/63/8) ; à l'appel lancé par le Conseil économique et social des Nations Unies en faveur d'une « cohérence à l'échelle du système en matière de lutte antitabac » (E/RES/2012/4) ; et à la lettre du Directeur général de l'OMS envoyée en 2021 à 50 chefs et cheffes d'institutions des Nations Unies, les encourageant à suivre l'exemple de l'OMS et à mettre en place des campus sans tabac.

33. Le Secrétariat de la Convention a participé à plusieurs activités supplémentaires coordonnées par l'OMS pour promouvoir la lutte contre les maladies non transmissibles à l'échelle mondiale. Il a également collaboré avec le personnel de l'OMS et apporté sa contribution – comme membre d'un groupe de travail sur le sujet – à l'actualisation de l'appendice 3 du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2030, qui a été présenté à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2022.

### **Mesures à l'appui de la cible 3.a des ODD**

34. Le 17 novembre 2022, le Secrétariat de la Convention a organisé un webinaire<sup>17</sup> pour mettre en évidence la cible 3.a des ODD dans les examens nationaux volontaires des Parties, et pour attirer l'attention sur le *Guide à l'intention des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour l'inclusion de la cible 3.a des ODD dans les examens nationaux volontaires*.<sup>18</sup> Ce webinaire fut l'occasion de transmettre aux Parties les informations les plus récentes à ce sujet et de présenter des exemples, issus de l'expérience des Parties, de méthodes pouvant servir à intégrer la cible 3.a des ODD dans les examens nationaux volontaires.

35. Le Secrétariat de la Convention a apporté son appui pour la demande d'examen thématique formulée par le Président de la Conférence des Parties lors du Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable sur le thème « Reconstruire en mieux après la maladie à coronavirus (COVID-19) tout en faisant progresser la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

36. En octobre 2023, le Secrétariat de la Convention a participé à la 14<sup>e</sup> réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à Copenhague. Cette plateforme est utilisée pour dialoguer avec les équipes statistiques de diverses institutions et parties des Nations Unies qui sont représentées par ce Groupe d'experts.

---

<sup>15</sup> [Launch of Toolkit for Article 17 of the WHO Framework Convention on Tobacco Control](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>16</sup> [Smoke and mirrors : Tobacco industry and its relationship with the United Nations Sustainable Development Goals](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>17</sup> [Showcasing SDG Target 3.a in Parties' Voluntary National Reviews](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>18</sup> [Guide for WHO FCTC Parties on including SDG Target 3.a in voluntary national reviews](#). Genève, Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2021 (consulté le 6 juin 2025).

## Plan de communication relatif à la Stratégie mondiale

37. Une page consacrée à la Stratégie mondiale, disponible dans les six langues officielles des Nations Unies, a été créée sur le site Internet de la Convention-cadre de l'OMS. Des moyens de communication ont été diffusés dans les médias sociaux afin de sensibiliser le public. Le Secrétariat de la Convention a produit des vidéos sur les thèmes suivants : Article 5.3, la politique type pour les institutions du système des Nations Unies sur la prévention de l'ingérence de l'industrie du tabac<sup>19</sup> et le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Convention-cadre de l'OMS.<sup>20</sup>
38. Dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Convention-cadre de l'OMS, le Secrétariat de la Convention s'est engagé avec le D<sup>r</sup> Gro Harlem Brundtland, ancienne Directrice générale de l'OMS, à participer à la campagne. Le Secrétariat a également co-organisé une table ronde stratégique sur ce thème à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé en 2023.<sup>21</sup>
39. La Plateforme de coordination de la Convention-cadre de l'OMS, qui rassemble les outils et ressources techniques pour accompagner les Parties dans la mise en œuvre de la Convention, a été enrichie. Elle comprend désormais un tableau d'informations, un espace pour que les Parties puissent demander et proposer de l'aide, les pages des Pôles de connaissances, ainsi que des bases de données avec des ressources et des informations sur des thèmes spécifiques liés à la Convention, notamment la base de données sur la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS. En novembre 2023, le Secrétariat de la Convention a lancé le Pôle d'information sur la publicité en faveur du tabac, la promotion et le parrainage transfrontalières.<sup>22</sup> D'autres bases de données seront mises en ligne dans les mois à venir.
40. Le site Internet de la Convention-cadre de l'OMS a été mis à jour en continu dans les six langues officielles des Nations Unies, et des comptes de médias sociaux sur X (anciennement Twitter), Facebook et YouTube ont été promus. La Cheffe du Secrétariat de la Convention a accordé des entretiens aux médias pour expliquer le rôle et les activités de son équipe. Elle a publié plusieurs articles et éditoriaux pour promouvoir la Convention-cadre de l'OMS, a participé à des tables rondes et animé divers webinaires. Un spécialiste de l'architecture de l'information Web a été recruté pour émettre des recommandations en vue de contribuer à faciliter l'utilisation du site Internet de la Convention-cadre de l'OMS.
41. Le Secrétariat de la Convention a établi une photothèque similaire à celle de l'OMS pour mettre à disposition un dépôt numérique de photographies liées à l'histoire de la Convention.

---

<sup>19</sup> [Model Policy for Agencies of the United Nations System on Preventing Tobacco Industry Interference](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>20</sup> [20<sup>th</sup> anniversary of the adoption of the WHO Framework Convention on Tobacco Control](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>21</sup> [Celebrating the 20<sup>th</sup> anniversary of the adoption of the WHO FCTC – a fit-for-purpose life-saving treaty](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>22</sup> [Launch of the WHO FCTC Information Hub on cross-border tobacco advertising, promotion and sponsorship](#) (consulté le 6 juin 2025).

## **Objectif stratégique 2.2 Catalyser et mettre à profit les contributions des parties prenantes extérieures, en particulier de la société civile, pour atteindre les objectifs de la Convention-cadre de l'OMS**

### **Promouvoir la coopération internationale, y compris avec les organisations intergouvernementales (OIG) ayant le statut d'observateur à la Conférence des Parties**

42. Le Secrétariat de la Convention a pris part à une réunion en ligne avec des ONG ayant le statut d'observateur à la Conférence des Parties (le 29 juin 2022) et à la Réunion des Parties (le 8 décembre 2022) dans le but de faciliter une coopération et une collaboration accrues en vue de la mise en œuvre de la Convention. Une réunion d'information sur la dixième session de la Conférence des Parties a été organisée en mai 2023 pour les ONG ayant le statut d'observateur.

### **Objectif stratégique 3.1 Améliorer les mécanismes de gouvernance et d'administration de la Convention-cadre de l'OMS, afin que toutes les activités relatives à la Convention-cadre soient prioritaires, réellement mises en œuvre, durables et à l'abri de toute influence de l'industrie du tabac**

43. Le Plan de travail et le budget 2022-2023 de la Conférence des Parties sont en totale adéquation avec la Stratégie mondiale.

44. Les travaux sur le mécanisme d'examen de l'application de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ont été achevés entre mai 2019 et octobre 2020, et un rapport a été préparé en vue d'être soumis à l'examen des Parties après sa présentation à la dixième session de la Conférence des Parties.

### **Objectif stratégique 3.2 Soutenir et encourager les Parties dans leurs efforts visant à lever les obstacles à la lutte antitabac au niveau national**

45. La Cheffe du Secrétariat de la Convention a poursuivi le dialogue avec les Parties pour renforcer le soutien politique à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS au plus haut niveau. Par exemple, à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, elle a pris part à des discussions bilatérales stratégiques avec dix Parties. Elle a également mené une mission de haut niveau au Kazakhstan en mai 2022 et une autre mission dans la Région OMS des Amériques en juin 2022. En 2023, elle a participé à un panel de haut niveau des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique) et a entrepris des missions de haut niveau au Kenya, en Malaisie, à Maurice, au Monténégro, au Sénégal et en Thaïlande.

### **Article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS**

46. Le Secrétariat de la Convention a également soutenu l'adoption de la politique type pour les institutions du système des Nations Unies sur la prévention de l'ingérence de l'industrie du tabac dans le cadre des activités de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Le Secrétariat a établi un Réseau d'alerte relatif à l'implication de l'industrie du tabac, qui relève de l'Équipe spéciale et dont il assure la coordination, afin d'alerter les organisations des Nations Unies en cas d'affiliation potentielle, avec l'industrie du tabac, de personnes participant à des activités les Nations Unies ou d'autres entités, et pour aider ces organisations à prendre des mesures à cet égard et à prévenir ces situations.

47. En partenariat avec le Pôle de connaissances pour l'article 5.3, le Secrétariat de la Convention a organisé un atelier en ligne pour le bénéfice des Parties qui s'est déroulé en décembre 2022, comme exposé au paragraphe 18.

48. Conformément à la décision FCTC/COP8(18), le Secrétariat de la Convention a continué de collaborer avec le Pôle de connaissances pour l'article 5.3 afin de mettre en place une base de données offrant des ressources relatives à l'ingérence de l'industrie du tabac.

49. Plusieurs Parties bénéficiant d'une aide dans le cadre du projet FCTC 2030 ont inclus l'application de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS comme enjeu prioritaire dans leur programme de travail. Une assistance technique, notamment dans le cadre du projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030, a été mobilisée pour appuyer l'intégration de l'article 5.3 dans les législations nationales et en vue d'établir des codes de conduite destinés aux agents de la fonction publique.

### **Objectif opérationnel 1 Financement durable – Gérer les comptes de la Convention-cadre de l'OMS de façon à lui donner un maximum d'efficacité et d'efficacités et trouver de nouvelles sources de revenus pour appuyer les activités de mise en œuvre de la Convention-cadre**

50. Le Secrétariat de la Convention a poursuivi ses efforts en ce qui concerne le recouvrement des contributions évaluées et effectuées un suivi des Parties pour veiller au règlement des arriérés. Sur ce sujet, des informations régulièrement actualisées ont été publiées sur le site Internet de la Convention-cadre de l'OMS. On trouvera dans le document FCTC/COP/10/19 Rev.1 des informations sur les mesures prises par le Secrétariat de la Convention sur la période concernée.

51. Une note verbale a été communiquée à toutes les Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour leur communiquer le barème des contributions pour l'exercice financier 2024-2025 (CS/NV/23/25).

52. Le Secrétariat de la Convention a finalisé une stratégie complète de collecte de fonds afin d'orienter ses activités en la matière avec les donateurs et les partenaires. Des fonds extrabudgétaires provenant du Canada, des Pays-Bas (Royaume des) et du Panama ont été mobilisés. Une page dédiée sur le site Internet de la Convention-cadre de l'OMS a été créée pour mettre en avant les donateurs.<sup>23</sup>

53. Des travaux ont été menés à bien pour établir un indicateur au titre de la Stratégie mondiale mesurant le déficit de financement à l'échelle de la planète pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, par l'élaboration d'une méthode et du calcul du déficit de financement.<sup>24</sup> Par ailleurs, une publication intitulée « The Global Case for Investment in Tobacco Control » a été élaborée.<sup>25</sup>

---

<sup>23</sup> [Donateurs et partenaires](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>24</sup> [The Global Tobacco Control Funding Gap](#). Genève, Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2023 (consulté le 6 juin 2025).

<sup>25</sup> [The Global Case for Investment in Tobacco Control](#). Genève, Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2023 (consulté le 6 juin 2025).

## **Fonds d'investissement de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac**

54. Dans les décisions FCTC/COP9(13) et FCTC/MOP2(8), la Conférence des Parties et la Réunion des Parties ont approuvé le lancement du Fonds d'investissement de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et du Fonds d'investissement pour le Protocole. Le Secrétariat de la Convention a été prié de prendre les dispositions nécessaires pour lancer les fonds respectifs dans les meilleurs délais, et de travailler avec l'OMS et la Banque mondiale (l'Administrateur du Fonds), sous la direction des bureaux, pour rendre opérationnels les Fonds d'investissement, y compris par la mise en place d'un comité de surveillance pour chaque Fonds.

55. Le Secrétariat de la Convention a présenté un rapport sur l'état d'avancement des Fonds d'investissement aux deuxième et troisième réunions conjointes du Bureau élu à la neuvième session de la Conférence des Parties (COP9) et du Bureau élu à la deuxième session de la Réunion des Parties (MOP2). À la deuxième réunion conjointe, le Secrétariat de la Convention a souligné la nécessité d'une synergie entre les deux Fonds d'investissement. Les Bureaux ont pris note des progrès accomplis et ont demandé au Secrétariat de la Convention de procéder au lancement des Fonds d'investissement et de poursuivre la recherche de candidates et de candidats pour siéger à un seul Comité de surveillance, qui servirait les deux Fonds afin que ceux-ci puissent être mis en route sans délai.

56. En outre, sous la direction du Bureau, le Secrétariat de la Convention a élaboré un projet de décision, qui a été recommandé pour examen et adoption par la Conférence des Parties et la Réunion des Parties, dans le cadre des rapports sur les Fonds d'investissement soumis à la dixième session de la Conférence des Parties et à la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole. Le Secrétariat a rendu compte des progrès accomplis relatifs aux Fonds pour la période 2022-2023 dans les documents FCTC/COP/10/18 et FCTC/MOP/3/11.

57. Le Secrétariat de la Convention a continué de collaborer avec la Banque mondiale en qualité d'Administrateur des Fonds d'investissement. La Banque mondiale avait réalisé la modélisation initiale des stratégies d'investissement potentielles des Fonds, qui favoriseraient un retour sur investissement de 4,5 %, comme il a été proposé.

58. Le Secrétariat de la Convention a poursuivi ses efforts de sensibilisation auprès des investisseurs potentiels en faveur du Fonds d'investissement, y compris un processus de cartographie des investisseurs. La mobilisation d'investisseurs s'est limitée aux Parties à la Conférence des Parties et à la Réunion des Parties.

## **Objectif opérationnel 2 Efficacité opérationnelle – Promouvoir le fonctionnement optimal de la Conférence des Parties et la capacité et l'aptitude du Secrétariat de la Convention à apporter son soutien à la Conférence des Parties et aux Parties dans leurs activités de mise en œuvre, de suivi et de communication de l'information**

### **Gouvernance (organisation avant la Conférence des Parties et Conférence des Parties)**

59. Une réunion d'introduction du Bureau élu à la neuvième session de la Conférence des Parties et à la deuxième session de la Réunion des Parties s'est tenue en distanciel le 3 février 2022.

60. Les première et deuxième réunions du Bureau élu à la neuvième session de la Conférence des Parties ont eu lieu respectivement les 25 et 26 avril 2022 et les 24 et 25 novembre 2022. La troisième réunion du Bureau élu à la neuvième session de la Conférence des Parties s'est tenue les 27 et 28 mars 2023, et la quatrième réunion s'est tenue en distanciel le 22 novembre 2023.

61. Du 4 au 8 avril 2022, le Secrétariat de la Convention a mené sa première visite au Panama, le pays hôte de la dixième session de la Conférence des Parties et de la troisième session de la Réunion des Parties, pour voir le site et discuter des questions logistiques avec le Gouvernement du Panama, en vue de l'organisation des sessions. À l'occasion d'une deuxième visite du 13 au 18 novembre 2022, l'Accord relatif à l'accueil de la dixième session de la Conférence des Parties et de la troisième session de la Réunion des Parties a été signé avec le Ministère panaméen de la santé. Les discussions sur les questions logistiques se sont poursuivies avec le pays hôte à l'occasion d'une troisième visite du 10 au 14 juillet 2023.

62. Des réunions régionales préparatoires (réunions préalables à la Conférence des Parties) ont été organisées dans les six Régions de l'OMS. Toutes se sont déroulées en présentiel, à l'exception de la réunion dans la Région européenne de l'OMS, qui s'est déroulée en ligne.

63. En raison de la situation sécuritaire au Panama, les dates initiales de la dixième session de la Conférence des Parties ont été reportées. La Conférence des Parties a ouvert sa dixième session par une session virtuelle *de minimis* les 23 et 24 novembre 2023 et a repris avec une session en présentiel au Panama du 5 au 10 février 2024. Des représentantes et des représentants de 158 Parties à la Convention ont participé à la session *de minimis* de la dixième session de la Conférence des Parties. Les représentantes et les représentants de deux États non-Parties, ainsi que de cinq organisations intergouvernementales (OIG) et de dix-sept organisations non gouvernementales (ONG) y ont également pris part en qualité d'observateurs.

64. La Cheffe du Secrétariat de la Convention a continué de promouvoir le développement du personnel et a souligné l'importance de la transparence, tout en privilégiant la responsabilisation et un environnement de travail positif. Le Secrétariat a veillé à aligner la planification budgétaire sur celle des ressources humaines et à pourvoir les postes et/ou à prolonger les contrats en temps opportun.

## Annexe 1

### État certifié des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 (en USD)



Secretariat of the WHO Framework Convention on Tobacco Control (FCTC) –  
Conference of the Parties (COP)

Statement of Income and Expenditure as at 31 December 2023  
(expressed in US dollars)

Opening Balance 1 January 2022		13,350,687
<b>Revenue</b>		
FCTC Assessed Contributions	8,801,093	
Voluntary Contributions	6,808,240	
	<b>Total Revenue</b>	<b>15,609,333</b>
<b>Expenditure (details attached - page 2)</b>		
2022-2023		16,470,316
<b>Fund balance at 31 December 2023</b>		<b>12,489,704</b>
<b>Less:</b>		
Receivable from AC prior biennia (2006-2021)		(733,457)
Reserve for non-payment 2022-2023 (2%)		(176,022)
<b>Funds available at 31 December 2023 (details attached - page 3)</b>		<b>11,580,225</b>

I certify that the above statement correctly reflects the revenue and expenditure recorded in the WHO Global Accounting System.

PP Sushil Kumar Rathi  
Comptroller and Director of Finance a.i.  
09 June 2025



**World Health  
Organization**  
Comptroller and Director of Finance

## État des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 (en USD)

		Total
<b>Solde d'ouverture, 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>		<b>13 350 687</b>
<b>Recettes</b>		
Contributions évaluées (CE)	8 801 093	
Fonds extrabudgétaires	6 808 240	
<b>Recettes totales</b>		<b>15 609 333</b>
<b>Dépenses</b>		
Dépenses à recouvrer	1 357 551	
<b>Total des dépenses</b>		<b>16 470 316</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>		<b>12 489 704</b>
<b>À déduire</b>		
CE d'exercices antérieurs à recevoir (2006-2023)	-733 457	
Réserve en cas de non-règlement des CE 2022-2023 (2 %)	-176 022	<b>-909 479</b>
<b>Fonds disponibles au 31 décembre 2023</b>		<b>11 580 225</b>

### Information sur les dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 (en USD)

Type de dépense	Total
Dépenses liées au personnel	2. 7 286 109
Dépenses de personnel supplémentaires	1 447 325
Fournitures et matériels médicaux	8 113
Équipement, véhicules et mobilier	40 922
Services contractuels	4 057 132
Voyages	1 183 244
Transferts et subventions	896 812
Frais d'exploitation généraux	193 109
Dépenses à recouvrer	1 357 551
<b>Total général</b>	<b>16 470 316</b>

**Fonds disponibles au 31 décembre 2023 (en USD)**

	<b>Solde 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>Recettes 2022-2023</b>	<b>Dépenses 2022-2023</b>	<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>Ajustement</b>	<b>Fonds disponibles au 31 décembre 2023</b>
Contributions évaluées	7 732 790	8 801 093	8 186 639	8 347 244	(909 479)	7 437 765
Fonds extrabudgétaires	5 617 897	6 808 240	8 283 677	4 142 460	–	4 142 460
<b>Total</b>	<b>13 350 687</b>	<b>15 609 333</b>	<b>16 470 316</b>	<b>12 489 704</b>	<b>(909 479)</b>	<b>11 580 225</b>

**Notes:**

Le montant total à recevoir des États Membres au 31 décembre 2023 s'élevait à 3 029 463 dollars des États-Unis. Toutefois, sur la base de l'expérience tirée de recouvrements antérieurs, seuls les éléments suivants ont été ajustés :

- Montants dus au cours des périodes biennales précédentes : 733 457 USD
- Retenue de 2 % sur la facturation pour l'année 2022-2023 : 176 022 USD

## Annexe 2

**Coûts des activités sur la base du plan de travail et budget pour l'exercice 2022-2023 : description des dépenses pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 (en USD)**

	Contributions évaluées approuvées (CE)	Dépenses des CE de janvier 2022 à décembre 2023	Fonds extrabudgétaires (EB) approuvés	Dépenses des EB de janvier 2022 à décembre 2023	Budget total approuvé	Total des dépenses de janvier 2022 à décembre 2023
Objectif stratégique 1.1 Donner la priorité aux mesures favorisant l'accélération de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, notamment à des formes d'appui technique et financier efficaces pour accompagner les Parties dans les domaines prioritaires définis	0	0	3 600 000	3 488 797	3 600 000	3 488 797
Objectif stratégique 1.2 Renforcer les systèmes afin de recueillir régulièrement des données factuelles sur les solutions nouvelles, innovantes et efficaces utilisées pour la mise en œuvre des mesures de lutte antitabac, d'en tirer des enseignements et de les diffuser	75 000	74 643	290 000	109 652	365 000	184 294
Objectif stratégique 2.1 Mobiliser les partenaires internationaux, intergouvernementaux et de développement pour qu'ils intègrent la Convention-cadre de l'OMS dans leurs activités et/ou dans leurs efforts visant à atteindre les ODD	96 975	83 175	448 025	331 873	545 000	406 516
Objectif stratégique 2.2 Catalyser et mettre à profit les contributions des parties prenantes extérieures, en particulier de la société civile, pour atteindre les objectifs de la Convention-cadre de l'OMS	0	0	65 000	120 277	65 000	120 277
Objectif stratégique 3.1 Améliorer les mécanismes de gouvernance et d'administration de la Convention-cadre de l'OMS, afin que toutes les activités relatives à la Convention-cadre soient prioritaires, réellement mises en œuvre, durables et à l'abri de toute influence de l'industrie du tabac	0	0	0	0	0	0

	Contributions évaluées approuvées (CE)	Dépenses des CE de janvier 2022 à décembre 2023	Fonds extrabudgétaires (EB) approuvés	Dépenses des EB de janvier 2022 à décembre 2023	Budget total approuvé	Total des dépenses de janvier 2022 à décembre 2023
Objectif stratégique 3.2 Soutenir et encourager les Parties dans leurs efforts visant à lever les obstacles à la lutte antitabac au niveau national	0	2 416	2 340 000	403 787	2 340 000	406 203
Objectif opérationnel 4.1 Financement durable – Gérer les comptes de la Convention-cadre de l’OMS de façon à lui donner un maximum d’efficacité et d’efficacités et trouver de nouvelles sources de revenus pour appuyer les activités de mise en œuvre de la Convention-cadre	5 000	5 000	64 000	161 894	69 000	166 894
Objectif opérationnel 4.2 Efficacité opérationnelle – Promouvoir le fonctionnement optimal de la Conférence des Parties et la capacité et l’aptitude du Secrétariat de la Convention à apporter son soutien à la Conférence des Parties et aux Parties dans leurs activités de mise en œuvre, de suivi et de communication de l’information	1 505 328	1 224 716	717 168	490 233	2 222 496	1 714 949
<b>Total des dépenses liées aux activités</b>	1 682 303	1 389 950	7 524 193	5 106 513	9 206 496	6 496 463
<b>Dépenses liées au personnel</b>	6 106 275	6 080 337	1 591 380	1 205 772	7 697 655	7 286 109
<b>Total des dépenses liées aux activités et au personnel</b>	7 788 578	7 470 287	9 115 573	6 312 285	16 904 151	13 782 571
<b>Dépenses à recouvrer</b>	1 012 515	511 268	1 185 024	846 283	2 197 540	1 357 551
<b>Total</b>	8 801 093	7 981 555	10 300 597	7 158 568	19 101 691	15 140 122

Note : Les dépenses de la Réunion des Parties avec la dotation allouée à la Conférence des Parties indiquée dans l’état des recettes et des dépenses pour les activités se sont élevées à 539 665 USD et à 578 637 USD pour les traitements.

## Description des dépenses

Activité	CE approuvées	Fonds EB approuvés	Total approuvé	Total CE dépensées	Total fonds EB dépensés	Total des dépenses
1.1.1.1 Déployer des missions d'évaluation des besoins, à la demande des Parties	0	320 000	320 000	0	165 286	165 286
1.1.1.2 Fournir une assistance technique aux Parties qui en font la demande concernant l'article 5.1 (élaborer des stratégies nationales antitabac chiffrées)	0	320 000	320 000	0	33 998	33 998
1.1.1.3 Fournir une assistance technique aux Parties qui en font la demande concernant les articles les plus importants dans le contexte national	0	160 000	160 000	0	76 071	76 071
1.1.2.1 Fournir une assistance technique aux Parties qui en font la demande concernant l'article 6 (y compris pour la coordination avec les parties prenantes et les partenaires qui peuvent fournir aux Parties des recommandations sur la taxation des produits du tabac)	0	800 000	800 000	0	240 999	240 999
1.1.3.1 Fournir une assistance technique aux Parties qui en font la demande concernant les articles 8, 11 et 13	0	1 200 000	1 200 000	0	2 591 213	2 591 213
1.1.3.2 Élaborer des supports (outils d'apprentissage électronique, ensembles d'outils, notes d'orientation et manuels) pour appuyer la mise en œuvre de la Convention-cadre et assurer le maintien des outils existants	0	200 000	200 000	0	253 863	253 863
1.1.3.3 Organiser des ateliers pour remédier à des difficultés spécifiques identifiées par les Parties en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention-cadre et pour instaurer une coopération Sud-Sud et une coopération triangulaire	0	600 000	600 000	0	104 901	104 901
1.2.1.1 Aider les partenaires intéressés et faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire	0	0	0	0	0	0
1.2.2.1 Coordonner le travail des Pôles de connaissances existants et leur utilisation pour fournir une assistance aux Parties conformément aux décisions de la Conférence des Parties	0	140 000	140 000	0	53 065	53 065

Activité	CE approuvées	Fonds EB approuvés	Total approuvé	Total CE dépensées	Total fonds EB dépensés	Total des dépenses
1.2.2.2 Établir de nouveaux Pôles de connaissances conformément aux décisions de la Conférence des Parties	0	100 000	100 000	0	0	0
2.1.1.1 Mettre en œuvre le plan opérationnel du Secrétariat de la Convention sur la coopération internationale	10 000	90 000	100 000	5 497	40 300	45 797
2.1.1.2 Concevoir des supports de sensibilisation destinés aux bureaux de pays de l'OMS pour encourager la prise en compte de la Convention-cadre dans leur stratégie de coopération avec le pays	0	10 000	10 000	0	556	556
2.1.2.1 Organiser des manifestations parallèles pendant les réunions pertinentes des institutions des Nations Unies	10 000	10 000	20 000	8 126	0	8 126
2.1.2.2 Diffuser le Guide destiné aux Parties à la Convention-cadre pour l'intégration de la cible 3.a des ODD dans les examens nationaux volontaires	0	100 000	100 000	0	17 267	17 267
2.1.2.3 Contribuer aux résolutions pertinentes des institutions des Nations Unies concernées	0	0	0	0	0	0
2.1.3.1 Participer à l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des MNT et au Mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les MNT	5 000	20 000	25 000	3 084	51 344	54 428
2.1.4.1 Favoriser les candidatures d'organisations intergouvernementales et d'autres institutions à un statut d'observateur	0	0	0	0	0	0
2.1.5.1 Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de communication institutionnelle	66 975	218 025	285 000	66 469	219 529	285 998
2.2.1.1 Contacter de nouvelles organisations non gouvernementales (ONG) pour qu'elles sollicitent un statut d'observateur à la Convention-cadre	0	0	0	0	0	0
2.2.1.2 Participer aux principaux événements et conférences mondiaux et régionaux organisés par la société civile, tels que la Conférence mondiale sur le tabac ou la santé	0	50 000	50 000	0	10 726	10 726

Activité	CE approuvées	Fonds EB approuvés	Total approuvé	Total CE dépensées	Total fonds EB dépensés	Total des dépenses
2.2.1.3 Organiser des réunions pour ouvrir un dialogue entre les ONG sur les plans de coopération	0	5 000	5 000	0	0	0
2.2.1.4 Coorganiser avec des ONG des ateliers, des formations ou des événements de sensibilisation ou les faire participer	0	10 000	10 000	0	3 251	3 251
2.2.2.1 Créer et maintenir la plateforme de coordination	0	50 000	50 000	0	106 300	106 300
2.2.3.1 Organiser des réunions en ligne avec des Parties et des chercheurs pour mettre en évidence les lacunes dans la recherche (notamment en ce qui concerne les priorités établies dans la Stratégie mondiale)	0	0	0	0	0	0
3.1.1.1 Faire correspondre les agendas, les plans de travail et les budgets de la Conférence des Parties avec la Stratégie mondiale	0	0	0	0	0	0
3.1.3.1 Recueillir et traiter les déclarations d'intérêts et procéder à une vérification diligente, si nécessaire	0	0	0	0	0	0
3.2.1.1 Déployer une collaboration de haut niveau entre la Cheffe du Secrétariat et les Parties pour établir un appui politique en faveur de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS	5 000	15 000	20 000	2 416	30 661	33 077
3.2.2.1 Fournir une assistance technique aux Parties qui en font la demande concernant l'article 5.2 (élaborer un mécanisme de coordination national)	0	400 000	400 000	0	74 649	74 649
3.2.3.1 Apporter un appui aux Parties pour l'établissement d'argumentaires d'investissement en faveur de la lutte antitabac	0	800 000	800 000	0	0	0
3.2.4.1 Apporter une assistance technique concernant l'article 5.3 aux Parties qui en font la demande	0	400 000	400 000	0	63 982	63 982
3.2.4.2 Établir des projets chargés de suivre l'industrie du tabac à l'échelle nationale, notamment des observatoires, ou apporter un appui aux projets déjà établis	0	50 000	50 000	0	0	0

Activité	CE approuvées	Fonds EB approuvés	Total approuvé	Total CE dépensées	Total fonds EB dépensés	Total des dépenses
3.2.4.3 Mettre en œuvre le plan de communication pour l'article 5.3 conformément à la décision de la Conférence des Parties FCTC/COP8(18)	0	25 000	25 000	0	11 032	11 032
3.2.4.4 Promouvoir et suivre l'adoption de la politique type pour les institutions du système des Nations Unies sur la prévention de l'ingérence de l'industrie du tabac	0	0	0	0	0	0
3.2.5.1 Élaborer un argumentaire d'investissement mondial pour la lutte antitabac	0	200 000	200 000	0	248 543	248 543
3.2.5.2 Mettre en œuvre des ateliers/webinaires sur l'établissement de rapports	0	450 000	450 000	1 195	41 587	42 782
3.2.5.3 Diriger le cycle biennal d'établissement de rapports en 2023	15 000	0	15 000	11 722	0	11 722
3.2.5.4 Élaborer le Rapport de situation mondial 2023	60 000	0	60 000	61 726	15 000	76 726
4.1.1 Gérer et administrer le Fonds d'investissement, soumis à l'approbation de la Conférence des Parties	0	50 000	50 000	337	155 700	156 037
4.1.2 Mettre en œuvre un plan de collecte de fonds conformément à la décision FCTC/COP7(25) de la Conférence des Parties	5 000	14 000	19 000	4 582	6 194	10 776
4.1.3 Suivre le recouvrement des contributions évaluées	0	0	0	81	0	81
4.2.1.1 Assurer l'administration et la gestion du Secrétariat de la Convention	50 000	0	50 000	70 589	0	70 589
4.2.1.2 Organiser des retraites du Secrétariat de la Convention pour la planification stratégique et le renforcement des équipes	10 000	0	10 000	22 335	0	22 335
4.2.2 Organiser la dixième session de la Conférence des Parties	1 171 163	427 168	1 598 331	970 998	337 057	1 308 055
4.2.3 Organiser des réunions régionales avant la Conférence des Parties	0	240 000	240 000	3 985	129 910	133 895

Activité	CE approuvées	Fonds EB approuvés	Total approuvé	Total CE dépensées	Total fonds EB dépensés	Total des dépenses
4.2.4 Préparer et appuyer les activités du Bureau et convoquer les réunions du Bureau, notamment par vidéoconférence et téléconférence	274 165	0	274 165	156 810	18 424	175 234
4.2.5 Appuyer les travaux du Groupe d'experts sur les articles 9 et 10 pendant l'intersession, selon les décisions prises par la Conférence des Parties	0	50 000	50 000	0	4 843	4 843

### Charges à payer budgétisées en 2020-2021 imputées sur l'exercice 2022-2023 (en USD)

	Contributions évaluées	Fonds extrabudgétaires	Total
Objectif stratégique 1.1 Donner la priorité aux mesures favorisant l'accélération de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, notamment à des formes d'appui technique et financier efficaces pour accompagner les Parties dans les domaines prioritaires définis	0	119 288	119 288
Objectif stratégique 1.2 Renforcer les systèmes afin de recueillir régulièrement des données factuelles sur les solutions nouvelles, innovantes et efficaces utilisées pour la mise en œuvre des mesures de lutte antitabac, d'en tirer des enseignements et de les diffuser	0	71 525	71 525
Objectif stratégique 2.1 Mobiliser les partenaires internationaux, intergouvernementaux et de développement pour qu'ils intègrent la Convention-cadre de l'OMS dans leurs activités et/ou dans leurs efforts visant à atteindre les ODD	200	0	200
Objectif opérationnel 4.2 Efficacité opérationnelle – Promouvoir le fonctionnement optimal de la Conférence des Parties et la capacité et l'aptitude du Secrétariat de la Convention à apporter son soutien à la Conférence des Parties et aux Parties dans leurs activités de mise en œuvre, de suivi et de communication de l'information	19 023	1 856	20 879
<b>Total</b>	<b>19 223</b>	<b>192 669</b>	<b>211 892</b>

## Partie II. Rapport intérimaire sur l'exécution du plan de travail et du budget 2024-2025 (1<sup>er</sup> janvier 2024-31 décembre 2024)

### Contexte

65. Le présent rapport contient des informations actualisées sur les activités menées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 par le Secrétariat de la Convention pour appuyer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (la Convention-Cadre de l'OMS). Il suit la structure du plan de travail et du budget pour l'exercice 2024-2025, qui a été adopté à la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS dans la décision FCTC/COP10(25), et il est aligné sur la Stratégie mondiale pour accélérer la lutte antitabac : faire avancer le développement durable par la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS 2019-2025 qui a été adoptée dans la décision FCTC/COP8(16) et prolongée jusqu'en 2030 dans la décision FCTC/COP10(15).

### **Objectif stratégique 1.1 Donner la priorité aux mesures favorisant l'accélération de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, notamment à des formes d'appui technique et financier efficaces pour accompagner les Parties dans les domaines prioritaires définis**

#### Aide directe aux Parties

66. Le Secrétariat de la Convention a offert un appui intensif à 17 Parties pouvant prétendre à l'aide publique au développement, au travers du projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030 financé par la Norvège et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Guidé par les objectifs du projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030 et de la Stratégie mondiale, le Secrétariat a aidé ces pays bénéficiaires à définir des priorités et des plans de travail pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, et a travaillé en étroite coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les Pôles de connaissances de la Convention-cadre de l'OMS et d'autres spécialistes pour leur apporter une assistance technique, un soutien financier et un engagement politique afin de les aider à mettre en œuvre leurs plans de travail.

67. Les plans de travail et les budgets des 17 pays participant au projet (phases 2 et 3) ont été approuvés, et la première tranche des fonds a été versée à chacun.<sup>26</sup> Sept autres pays bénéficient également d'une assistance financière et technique.<sup>27</sup> La semaine du 6 mai 2024, le Secrétariat de la Convention a mené une mission d'évaluation des besoins aux Bahamas. Il a participé à une mission d'appui technique au Bhoutan du 22 au 26 septembre 2024 pour aider le pays à améliorer ses mesures de lutte antitabac conformément à la Convention-cadre de l'OMS. Du 18 au 22 novembre 2024, le Secrétariat de la Convention a organisé la réunion annuelle du projet FCTC 2030 à Bangkok (Thaïlande), à laquelle ont participé les 17 pays du projet.<sup>28</sup>

---

<sup>26</sup> [Projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>27</sup> Cambodge, Congo, Liban, Madagascar, République de Moldova, Sénégal et Yémen.

<sup>28</sup> [Engagement renouvelé en faveur de la lutte antitabac : faits marquants de la réunion annuelle du projet FCTC2030](#) (consulté le 6 juin 2025).

68. Le 19 décembre 2024, le dossier d'investissement pour la lutte antitabac aux Fidji a été lancé à l'occasion d'un événement organisé à Suva.<sup>29</sup>

## **Objectif stratégique 1.2 Renforcer les systèmes afin de recueillir régulièrement des données factuelles sur les solutions nouvelles, innovantes et efficaces utilisées pour la mise en œuvre des mesures de lutte antitabac, d'en tirer des enseignements et de les diffuser**

### **Aide aux Parties à travers la formation, le partage du savoir et des bonnes pratiques, et le réseautage**

69. Le Secrétariat de la Convention a apporté son soutien à la consultation en ligne de spécialistes sur la lutte contre la consommation de tabac chez les femmes et les adolescentes dans la Région OMS de la Méditerranée orientale, qui s'est tenue du 3 au 5 juin 2024.

70. Le 2 mai 2024, le Ministère de la santé publique de l'Uruguay et le Secrétariat de la Convention ont signé un nouveau protocole d'accord. Le renouvellement de cet accord s'est traduit par la refonte du Pôle de connaissances en Uruguay, rebaptisé Pôle de connaissances de la Convention-cadre de l'OMS relatif à la coopération internationale sur les espaces sans tabac et le sevrage tabagique, afin de refléter la portée et l'orientation des travaux du Pôle dans sa nouvelle forme.<sup>30</sup>

71. Les 18 et 19 novembre 2024, le Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS a organisé à Bangkok (Thaïlande) la septième réunion des Pôles de connaissances de la Convention-cadre de l'OMS.<sup>31</sup>

72. À la demande générale, le Secrétariat de la Convention a continué de faciliter l'utilisation de pictogrammes de mises en garde sanitaires, par les Parties et entre les Parties, notamment par la diffusion d'images provenant de bases de données pertinentes.

### **Aide aux Parties à travers l'élaboration d'instruments, de manuels et de publications**

73. Le Secrétariat de la Convention a finalisé la publication du Rapport mondial 2023 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac,<sup>32</sup> du Rapport mondial 2023 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac,<sup>33</sup> du Dossier d'informations pour les délégués à la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac,<sup>34</sup> du Dossier d'information pour les délégués à la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du

---

<sup>29</sup> [Tobacco use costing Fijian economy \\$319 million a year: MoHMS-UN report](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>30</sup> [Relaunch of the WHO FCTC Knowledge Hub in Uruguay](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>31</sup> [Septième réunion de Centre de connaissances du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>32</sup> [2023 Global Progress Report on Implementation of the WHO Framework Convention on Tobacco Control](#). Genève, Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2023 (consulté le 6 juin 2025).

<sup>33</sup> [2023 Global Progress Report on Implementation of the Protocol to Eliminate Illicit Trade in Tobacco Products](#). Genève, Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2023 (consulté le 6 juin 2025).

<sup>34</sup> [Dossier d'informations pour les délégués à la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac](#). Genève, Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2023 (consulté le 6 juin 2025).

tabac,<sup>35</sup> du Dossier d'information sur les centres de connaissances de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac,<sup>36</sup> de l'argumentaire mondial en faveur d'un investissement dans la lutte antitabac<sup>37</sup> et du Déficit de financement de la lutte antitabac à l'échelle mondiale.<sup>38</sup>

74. Le Secrétariat de la Convention a également publié, conjointement avec le PNUD, des argumentaires d'investissement dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac à l'intention de 16 Parties,<sup>39</sup> ainsi qu'une série de notes d'information sectorielles sur la lutte antitabac.<sup>40</sup>

### **Aide aux Parties pour l'exécution de leurs obligations de notification, et rapports mondiaux de situation sur la mise en œuvre de la Convention**

75. La migration de la base de données sur la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, qui comprend les rapports sur la mise en œuvre de la Convention et d'autres informations transmises par les Parties au Secrétariat, a commencé : les données sont transférées du site Internet untobaccocontrol.org (qui est supprimé) vers la nouvelle section « Plateformes de coordination »<sup>41</sup> du site Internet de la Convention-cadre de l'OMS, qui est maintenant hébergé sur le serveur de l'OMS.

76. Le Secrétariat de la Convention s'est employé à enrichir et à améliorer le système de communication de l'information de la Convention-cadre de l'OMS, en accordant une attention particulière à l'amélioration de la qualité des données recueillies. Suite à la décision de la Conférence des Parties sur cette question, le Secrétariat a engagé un fournisseur externe pour l'aider à construire la nouvelle plateforme de notification en ligne, afin d'intégrer l'instrument de notification révisé adopté à la dixième session de la Conférence des Parties. Les Parties ont été invitées à tester la plateforme au deuxième semestre de 2024 afin qu'elle soit finalisée et prête à être déployée au cours du cycle de notification 2025.

---

<sup>35</sup> [Dossier d'information pour les délégués à la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac](#). Genève, Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2023 (consulté le 6 juin 2025).

<sup>36</sup> [Dossier d'information sur les centres de connaissances de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac](#). Genève, Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2024 (consulté le 6 juin 2025).

<sup>37</sup> [The Global Case for Investment in Tobacco Control](#). Genève, Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2023 (consulté le 6 juin 2025).

<sup>38</sup> [The Global Tobacco Control Funding Gap](#). Genève, Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2023 (consulté le 6 juin 2025).

<sup>39</sup> [Dossiers d'investissement pour la lutte antitabac](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>40</sup> [Tobacco Control Sectoral Briefs](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>41</sup> [Plateformes de coordination de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac](#) (consulté le 6 juin 2025).

## **Objectif stratégique 2.1 Mobiliser les partenaires internationaux, intergouvernementaux et de développement pour qu'ils intègrent la Convention-cadre de l'OMS dans leurs activités et/ou dans leurs efforts visant à atteindre les ODD**

### **Promouvoir la coopération internationale, y compris avec les organisations intergouvernementales (OIG) ayant le statut d'observateur à la Conférence des Parties**

77. Le Secrétariat de la Convention a présenté son rapport intitulé « Renforcer les synergies entre l'Assemblée mondiale de la Santé et la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac » à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé en 2024 et mis en évidence les conclusions de la dixième session de la Conférence des Parties et de la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac.<sup>42</sup>

78. Le Secrétariat de la Convention a continué de coopérer étroitement avec l'OMS pour promouvoir une collaboration synergétique entre les entités – par exemple, en participant à : 1) la réunion interpays de la Région OMS de la Méditerranée orientale sur le renforcement de la capacité des Parties à mettre en œuvre l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, qui s'est tenue en ligne du 26 au 28 février 2024 ; 2) la huitième réunion du Forum mondial des autorités de réglementation du tabac, qui s'est tenue du 22 au 27 avril 2024 à Bilthoven (Pays-Bas) ; 3) l'événement organisé par la Région européenne de l'OMS à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac 2024 : Cibler demain – comment les géants du tabac manipulent les jeunes à des fins lucratives ; 4) la formation sur la lutte antitabac, à l'intention des personnels d'administration recrutés sur le plan national, sur la mise en œuvre de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS, organisée par le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale les 28 et 29 octobre 2024 à Mascate (Oman) ; et 5) les programmes de formation à l'intention des personnels de direction pour les cheffes et chefs des bureaux de pays de l'OMS de la Région des Amériques (30 juin-3 juillet 2024) à Washington DC (États-Unis d'Amérique), et des Régions de l'Afrique, de la Méditerranée orientale et de l'Europe (9 et 10 décembre 2024) à Lyon (France).<sup>43</sup> Le Secrétariat de la Convention a participé à la douzième Réunion mondiale de la direction de l'OMS à Lyon du 16 au 19 décembre 2024. Le Secrétariat a également participé à la douzième réunion du Groupe d'étude de l'OMS sur la réglementation des produits du tabac, qui s'est tenue du 10 au 13 décembre 2024 à Barcelone (Espagne).

79. Des travaux sont en cours en étroite collaboration avec l'OMS et le Pôle de connaissances de la Convention-cadre de l'OMS pour les articles 17 et 18 afin d'élaborer un document technique conformément à la décision FCTC/COP10(14) sur l'application de l'article 18 de la Convention-cadre de l'OMS. Le Secrétariat de la Convention a contribué au Rapport mondial de l'OMS sur les déterminants commerciaux de la santé.

80. Le Secrétariat de la Convention a continué de renforcer son partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il a participé à la quatrième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur

---

<sup>42</sup> [Renforcer les synergies entre l'Assemblée mondiale de la Santé et la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac](#). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2024 (consulté le 6 juin 2025).

<sup>43</sup> [WHO hosts third high-level leadership programme to strengthen global tobacco control efforts](#) (consulté le 6 juin 2025).

la pollution plastique, y compris dans le milieu marin, du 23 au 29 avril 2024, ainsi qu'à la première partie de sa cinquième session, du 25 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

81. Le Secrétariat de la Convention a participé à la douzième réunion annuelle des Secrétariats des organes directeurs des Nations Unies à Washington DC (États-Unis d'Amérique), les 22 et 23 février 2024.

82. Le Secrétariat a également participé aux contributions de l'OMS à l'Appel à l'action en faveur des droits humains du Secrétaire général (septembre 2024) ; à l'Action de l'OMS en faveur de la santé des peuples autochtones 2024 (novembre 2024) ; et à l'enquête de l'OMS sur la santé des femmes, les données sur l'égalité des genres et la responsabilisation (novembre 2024).

83. Le Secrétariat de la Convention a également participé à la séance d'information thématique « Le tabac : un obstacle aux droits des femmes » à la 89<sup>e</sup> session du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à Genève, le 21 octobre 2024.

84. Le Secrétariat de la Convention s'est également engagé avec d'autres secrétariats basés à Genève<sup>44</sup> sur des questions liées à l'amélioration de l'organisation des réunions des organes directeurs.

### **Intégration de la Convention-cadre de l'OMS dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

85. Le Secrétariat de la Convention a fourni une contribution au Conseil économique et social des Nations Unies pour le Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui s'est tenu en juillet 2024.

### **Coordination avec l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et promotion du programme mondial de lutte contre ces maladies**

86. Le Secrétariat de la Convention a continué de collaborer activement avec l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles par l'entremise du Groupe de travail thématique sur la lutte antitabac, et a contribué en tant que membre de l'Équipe spéciale à sa 22<sup>e</sup> réunion du 5 au 7 mars 2024<sup>45</sup> et à sa 23<sup>e</sup> réunion les 30 et 31 octobre 2024.<sup>46</sup> En qualité de membre de l'Équipe spéciale, le Secrétariat de la Convention a continué de plaider pour l'interdiction de fumer dans les locaux des Nations Unies, se conformant en cela à la décision FCTC/COP10(11).

87. Le Secrétariat de la Convention a continué de participer aux activités coordonnées par l'OMS visant à promouvoir la prévention et la lutte contre les MNT à l'échelle mondiale, notamment en fournissant des observations sur le rapport du Directeur général de l'OMS au Secrétaire général des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des MNT et en participant aux activités préparatoires

---

<sup>44</sup> Les secrétariats des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, le secrétariat de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, le secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure et le secrétariat de la Convention sur les zones humides.

<sup>45</sup> [22nd Meeting of Task Force](#). Genève, Secrétariat de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, 2024 (consulté le 6 juin 2025).

<sup>46</sup> [23rd Meeting of Task Force](#). Genève, Secrétariat de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, 2024 (consulté le 6 juin 2025).

de la quatrième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des MNT, qui doit se tenir en septembre 2025.

### **Plan de communication relatif à la Stratégie mondiale**

88. Des ressources de communication telles que des infographies et des vidéos ont été partagées sur les médias sociaux pour sensibiliser le public. Le Secrétariat de la Convention a produit des vidéos sur les sujets suivants : la lutte antitabac et les ODD ;<sup>47</sup> la lutte antitabac et la planification de la communication stratégique, à utiliser lors des ateliers de formation ;<sup>48</sup> le plaidoyer en faveur du projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030 ;<sup>49</sup> l'ingérence de l'industrie du tabac dans les ODD des Nations Unies ;<sup>50</sup> l'impact du tabac sur l'environnement, en particulier des déchets de mégots de cigarettes ;<sup>51</sup> et des lignes directrices spécifiques pour agir sur la publicité, la promotion et le parrainage transfrontaliers en faveur du tabac ainsi que la représentation du tabac dans les médias de divertissement pour la mise en œuvre de l'article 13 de la Convention-cadre de l'OMS, dans le cadre de la campagne de la Journée mondiale sans tabac 2024.<sup>52</sup> À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le Secrétariat de la Convention s'est engagé avec la société civile et de jeunes défenseurs de la lutte antitabac à l'échelle mondiale pour élaborer des cartes pour les médias sociaux.<sup>53</sup>

89. Le Secrétariat de la Convention a produit une infographie mettant en lumière la pollution plastique causée par les mégots de cigarettes filtres jetés dans l'espace public<sup>54</sup> et a participé à l'événement De la parole aux actes organisé le 26 mai 2024 par l'OMS,<sup>55</sup> saisissant cette opportunité pour sensibiliser aux tactiques de l'industrie du tabac pour cibler les jeunes.

90. Le Secrétariat de la Convention travaille avec une agence externe à l'élaboration de supports de communication pour le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention-cadre de l'OMS.

91. La Plateforme de coordination<sup>56</sup> hébergée sur le site Internet de la Convention-cadre de l'OMS, qui rassemble les outils et ressources techniques conçus pour accompagner les Parties dans la mise en œuvre de la Convention, a été enrichie ; elle comprend désormais un tableau d'informations, un espace pour que les Parties puissent demander et proposer de l'aide, les pages des Pôles de connaissances, ainsi que des bases de données avec des ressources et des informations sur des thèmes spécifiques liés à la Convention, notamment la base de données sur la

---

<sup>47</sup> [Tobacco control is key for health and sustainable development](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>48</sup> [Strategic communication planning in support of tobacco control](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>49</sup> [Projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>50</sup> [Smoke and mirrors : Tobacco industry and its relationship with the United Nations Sustainable Development Goals](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>51</sup> [The tobacco industry must be held accountable for its impact on our environment and human health](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>52</sup> [Protect the next generation by opposing harmful tobacco and nicotine products advertising](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>53</sup> [Journée internationale de la femme](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>54</sup> [4500 milliards de mégots de cigarettes sont jetés chaque année](#). Genève, Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2024 (consulté le 6 juin 2025).

<sup>55</sup> [Plus de 8000 personnes, dont des défenseurs du sport et de la santé, ont participé à la 5<sup>e</sup> édition de Walk the Talk à Genève](#) (consulté le 6 juin 2025).

<sup>56</sup> [Plateformes de coordination de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac](#) (consulté le 6 juin 2025).

mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, la base de données de spécialistes et d'institutions pour la mise en œuvre de l'article 19 et le Pôle d'information sur la publicité, la promotion et le parrainage transfrontaliers en faveur du tabac.

92. Le site Internet de la Convention-cadre de l'OMS a été mis à jour en continu dans les six langues officielles des Nations Unies, et des comptes de médias sociaux sur X (anciennement Twitter), Facebook et YouTube ont été promus et attirent un nombre croissant d'abonnés et abonnées. Un spécialiste de l'architecture de l'information Web a été recruté pour émettre des recommandations en vue de contribuer à faciliter l'utilisation du site Internet de la Convention-cadre de l'OMS. Il a été convenu de choisir un fournisseur externe pour aider à développer la nouvelle architecture du site Internet, conformément aux recommandations formulées par le spécialiste.

93. Le Secrétariat de la Convention a établi une photothèque similaire à celle de l'OMS pour mettre à disposition un dépôt numérique de photographies liées à l'histoire de la Convention.

## **Objectif stratégique 2.2 Catalyser et mettre à profit les contributions des parties prenantes extérieures, en particulier de la société civile, pour atteindre les objectifs de la Convention-cadre de l'OMS**

### **Promouvoir la coopération internationale, y compris avec les organisations intergouvernementales (OIG) ayant le statut d'observateur à la Conférence des Parties**

94. Le Secrétariat de la Convention a participé : 1) à l'atelier sur la gouvernance et les structures institutionnelles en droit international des traités : implications pour l'élaboration de règles en cas de pandémie, à l'Institut de hautes études internationales et du développement (Suisse), le 11 mars 2024 ; 2) à l'atelier sur le droit et la lutte antitabac, organisé les 19 et 20 septembre 2024 à Oslo (Norvège) par la Société norvégienne de cancérologie en collaboration avec le Siège de l'OMS, le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et le Secrétariat de la Convention ; et 3) au septième symposium de l'Institut catalan d'oncologie (ICO)-OMS sur la lutte antitabac, le 9 décembre 2024 à Barcelone (Espagne).

95. Le Secrétariat de la Convention a participé en tant que membre du Comité consultatif à la préparation de la Conférence mondiale sur la lutte antitabac, qui s'est tenue en juin 2025 à Dublin (Irlande).

96. Le Secrétariat de la Convention a également participé à la conférence OxySuisse « Droits humains et lutte contre le tabagisme : enjeux et perspectives pour une nouvelle approche en santé publique » à Berne (Suisse), le 8 octobre 2024.

## **Objectif stratégique 3.1 Améliorer les mécanismes de gouvernance et d'administration de la Convention-cadre de l'OMS, afin que toutes les activités relatives à la Convention-cadre soient prioritaires, réellement mises en œuvre, durables et à l'abri de toute influence de l'industrie du tabac**

97. Le Plan de travail et le budget 2024-2025 de la Conférence des Parties sont en totale adéquation avec la Stratégie mondiale.

98. Les travaux sur le Mécanisme volontaire d'examen et de soutien entre pairs pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS ont été entrepris en 2024 et un rapport a été préparé en vue d'être soumis à l'examen des Parties à l'occasion d'une présentation à la onzième session de la Conférence des Parties.

### **Objectif stratégique 3.2 Soutenir et encourager les Parties dans leurs efforts visant à lever les obstacles à la lutte antitabac au niveau national**

99. Le Secrétariat de la Convention a poursuivi le dialogue avec les Parties pour renforcer le soutien politique à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS au plus haut niveau. Par exemple, à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé, le Secrétariat de la Convention a engagé des discussions bilatérales stratégiques avec l'Irlande et le nouveau Directeur régional de l'OMS pour le Pacifique occidental. En novembre 2024, la Cheffe du Secrétariat de la Convention a rencontré le Président de l'Assemblée nationale/Président de la Chambre des représentants et la Commission sénatoriale de la santé publique de Thaïlande.

#### **Article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS**

100. Le Secrétariat de la Convention a également soutenu l'adoption de la politique type pour les institutions du système des Nations Unies sur la prévention de l'ingérence de l'industrie du tabac<sup>57</sup> dans le cadre des activités de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Il a établi un Réseau d'alerte relatif à l'implication de l'industrie du tabac, qui relève de l'Équipe spéciale et dont il assure la coordination, afin d'alerter les organisations des Nations Unies en cas d'affiliation potentielle avec l'industrie du tabac de personnes participant à des activités des Nations Unies ou d'autres entités, et pour aider ces organisations à prendre des mesures à cet égard et à prévenir ces situations.

101. Plusieurs Parties bénéficiant d'une aide dans le cadre du projet FCTC 2030 ont inclus l'application de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS comme enjeu prioritaire dans leur programme de travail. Une assistance technique, notamment dans le cadre du projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030, a été mobilisée pour appuyer l'intégration de l'article 5.3 dans les législations nationales.

102. Une réunion de spécialistes sur l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS a été organisée à Bangkok (Thaïlande) lors de la réunion annuelle du projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030.<sup>58</sup> Le Pôle de connaissances de la Convention-cadre de l'OMS relatif à l'article 5.3 a organisé un atelier de renforcement des capacités à l'intention des 17 pays du projet participant à la réunion annuelle. Une réunion distincte des observatoires de l'industrie du tabac a également été organisée de manière indépendante ; la présence du Secrétariat de la Convention et du Pôle de connaissances pour l'article 5.3 ayant été expressément demandée pour certains points de l'ordre du jour.

### **Objectif opérationnel 1 Financement durable – Gérer les comptes de la Convention-cadre de l'OMS de façon à lui donner un maximum d'efficacité et d'efficacités et trouver de nouvelles sources de revenus pour appuyer les activités de mise en œuvre de la Convention-cadre**

103. Le Secrétariat de la Convention a poursuivi ses efforts en ce qui concerne le recouvrement des contributions évaluées et effectue un suivi des Parties pour veiller au règlement des arriérés.

---

<sup>57</sup> [Model Policy for Agencies of the United Nations System on Preventing Tobacco Industry Interference](#). Genève, Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2021 (consulté le 6 juin 2025).

<sup>58</sup> [Engagement renouvelé en faveur de la lutte antitabac : faits marquants de la réunion annuelle du projet FCTC2030](#) (consulté le 6 juin 2025).

Sur ce sujet, des informations régulièrement actualisées ont été publiées sur le site Internet de la Convention-cadre de l'OMS.

104. Le Secrétariat de la Convention a envoyé une note verbale (CS/NV/24/17) à toutes les Parties ayant des arriérés de paiement de leurs contributions à la Convention-cadre de l'OMS et au Protocole, et une note verbale (CS/NV/24/18) à toutes les Parties ayant des arriérés de paiement de leurs contributions à la Convention-cadre de l'OMS, leur demandant d'effectuer le paiement ou de soumettre un plan pour apurer leurs arriérés d'ici au 31 mars 2025.

105. Le Secrétariat de la Convention a finalisé une stratégie complète de collecte de fonds, dont un plan de mobilisation des donateurs, afin d'orienter ses activités en la matière avec les donateurs et les partenaires. Il s'est efforcé d'établir des liens avec des donateurs potentiels pour des contributions extrabudgétaires, ainsi qu'avec le Fonds d'investissement. Des fonds extrabudgétaires provenant du Canada et de la Norvège ont été mobilisés. Une page dédiée sur le site Internet de la Convention-cadre de l'OMS a été créée pour mettre en avant les donateurs.<sup>59</sup>

### **Fonds d'investissement de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac**

106. Dans les décisions FCTC/COP10(16) et FCTC/MOP3(10), la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS et la Réunion des Parties au Protocole ont décidé de créer un Comité de surveillance unique au service des Fonds d'investissement du Protocole et de la Convention-cadre de l'OMS. Ces décisions ont été éclairées par les rapports du Secrétariat de la Convention FCTC/COP/10/18 et FCTC/MOP/3/11, ainsi que par les efforts entrepris par le Secrétariat de la Convention, sous la direction du Bureau, pour assurer des synergies de gestion entre les Fonds d'investissement soutenant la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS et du Protocole.

107. Le Secrétariat de la Convention s'est entretenu avec les représentantes et les représentants d'une Partie au sujet de son rôle possible en tant qu'investisseur fondateur. La Partie a proposé des bailleurs de fonds possibles pour le Fonds d'investissement, en particulier des investisseurs qui présentent des synergies de financement avec la Partie dans d'autres projets de développement.

108. Parallèlement aux sessions de la Conférence des Parties et de la Réunion des Parties, des réunions bilatérales ont été organisées avec quelques Parties pour discuter de la possibilité d'un financement d'investissement de deuxième cycle après le cycle quinquennal de l'investisseur ou des investisseurs fondateurs. Ces discussions avaient vocation à évaluer l'intérêt d'explorer les possibilités de financement de deuxième cycle après la période d'investissement initiale de cinq ans par les investisseurs fondateurs. La recherche d'investisseurs potentiels de deuxième cycle a pour objectif de s'assurer que la stratégie de sortie a été prise en compte à la fin de la durée de l'investissement.

109. Des réunions d'information et des discussions bilatérales ont été organisées avec l'OMS et les ONG ayant le statut d'observateur auprès de la Conférence des Parties et de la Réunion des Parties. Le Directeur général de l'OMS a été informé de l'élaboration du Fonds et du plan de travail du Secrétariat pour la mise en œuvre et le lancement du Fonds.

110. Le Secrétariat de la Convention a poursuivi les discussions en vue d'obtenir des promesses d'investissement à la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS et à la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole. Des listes de pays qui pourraient être des bailleurs de fonds du deuxième ou du troisième cycle ont été dressées.

---

<sup>59</sup> [Donateurs et partenaires](#) (consulté le 6 juin 2025).

111. Le Secrétariat de la Convention s'est entretenu avec les pays en développement au sujet d'investissements initiaux modestes au cours de la phase initiale de mise en œuvre, les encourageant à verser des sommes modiques au regard de leurs capacités.

112. Au lendemain des investissements, le Fonds aurait besoin d'un à deux ans pour générer des intérêts suffisants pour être distribués au Secrétariat de la Convention. Le Comité de surveillance des deux Fonds d'investissement fournirait des observations et des recommandations aux organes directeurs concernant la stratégie d'investissement proposée par la Banque mondiale (l'administrateur du Fonds).

113. Les efforts se sont poursuivis pour mettre au point des outils de marketing complets, notamment une brochure et des documents électroniques, afin de fournir des informations sur le Fonds d'investissement et ses résultats en matière de placements. En outre, une brève vidéo de marketing était en cours de création pour être présentée aux hauts fonctionnaires et aux cheffes et chefs d'État dans le style d'une « bande-annonce » sur le Fonds. Cette approche s'appuie sur l'expertise de fonds d'investissement sociaux mondiaux du secteur privé en matière de marketing auprès d'investisseurs de haut niveau. Auparavant axée sur la santé, la recherche de fonds sollicite aujourd'hui l'ensemble du gouvernement.

114. Le marketing et les communications avec les investisseurs étaient en cours d'adaptation pour s'adapter à l'évolution du climat économique mondial et au paysage de financement. Reconnaissant que le Fonds d'investissement n'était pas aligné sur les mécanismes de financement traditionnels ou sur l'aide au développement, les discussions ont porté sur des approches novatrices pour faire face au climat économique actuel. Le Secrétariat de la Convention préconise aux investisseurs potentiels de reconsidérer les modèles de financement traditionnels et de cibler non seulement les priorités en matière de santé, mais également l'impact mondial du tabac sur le produit intérieur brut et les pertes de recettes fiscales.

## **Objectif opérationnel 2 Efficacité opérationnelle – Promouvoir le fonctionnement optimal de la Conférence des Parties et la capacité et l'aptitude du Secrétariat de la Convention à apporter son soutien à la Conférence des Parties et aux Parties dans leurs activités de mise en œuvre, de suivi et de communication de l'information**

115. La réunion en présentiel de la dixième session de la Conférence des Parties a repris à Panama (Panama), du 5 au 10 février 2024.<sup>60</sup> Les représentantes et les représentants de 165 Parties à la Convention y ont participé. Ont également été représentés trois États non-Parties, quatre organisations intergouvernementales et dix-huit organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur.

116. Une réunion d'introduction du Bureau élu à la dixième session de la Conférence des Parties et du Bureau élu à la troisième session de la Réunion des Parties s'est tenue le 17 avril 2024.

117. La première réunion du Bureau élu à la dixième session de la Conférence des Parties s'est tenue les 14 et 15 mai 2024 et la première réunion intersessions conjointe des Bureaux élus à la dixième session de la Conférence des Parties et à la troisième session de la Réunion des Parties s'est tenue le 15 mai 2024. La deuxième réunion du Bureau élu à la dixième session de la

---

<sup>60</sup> [La dixième session de la Conférence des Parties a adopté des décisions historiques pour protéger l'environnement contre les effets néfastes du tabac et pour agir sur la publicité, la promotion et le parrainage transfrontières et la représentation du tabac dans les médias de divertissement](#) (consulté le 6 juin 2025).

Conférence des Parties s'est tenue les 28 et 29 novembre 2024 et la deuxième réunion intersessions conjointe des Bureaux élus à la dixième session de la Conférence des Parties et à la troisième session de la Réunion des Parties s'est tenue le 27 novembre 2024, au Siège de l'OMS à Genève (Suisse).

118. À la première réunion des Bureaux élus à la dixième session de la Conférence des Parties et à la troisième session de la Réunion des Parties, le Secrétariat de la Convention a été prié d'organiser une session entre les anciens membres des Bureaux (élus à la neuvième session de la Conférence des Parties et à la deuxième session de la Réunion des Parties) et les membres actuels afin qu'ils puissent échanger des informations sur leurs expériences de la participation aux sessions de ces deux organes au Panama. Une session en ligne a été organisée en juillet 2024. À la deuxième réunion conjointe des Bureaux de la dixième session de la Conférence des Parties et de la troisième session de la Réunion des Parties, les membres des Bureaux et les coordonnatrices et coordonnateurs régionaux ont engagé des discussions de suivi sur les sessions portant sur les enseignements et ont demandé au Secrétariat d'élaborer un plan d'action. Une annonce sur les dates de la onzième session de la Conférence des Parties et de la quatrième session de la Réunion des Parties a été publiée le 6 juin 2024, avec le calendrier suivant : la onzième session de la Conférence des Parties se tiendra la semaine du 17 novembre 2025 au Centre international de conférences de Genève, tandis que la quatrième session de la Réunion des Parties aura lieu la semaine du 24 novembre 2025 au Siège de l'OMS à Genève (Suisse).

119. La première réunion du Groupe d'experts de la Convention-cadre de l'OMS sur les activités prospectives de lutte antitabac (en relation avec l'article 2.1) s'est tenue en ligne du 18 au 20 juin 2024, tandis que la première réunion du Groupe d'experts de la Convention-cadre de l'OMS sur l'application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS sur la responsabilité s'est déroulée en ligne le 26 juin 2024. Le Groupe d'experts sur les activités prospectives de lutte antitabac (en relation avec l'article 2.1 de la Convention-cadre de l'OMS) a tenu sa deuxième réunion du 5 au 7 novembre 2024 à Helsinki (Finlande) et le Groupe d'experts sur l'application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS sur la responsabilité a tenu sa deuxième réunion du 9 au 11 octobre 2024 à Genève (Suisse).

### Annexe 3

## État intermédiaire des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 (en USD)

		Total
<b>Solde d'ouverture, 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>		<b>12 589 610</b>
<b>Recettes</b>		
Contributions évaluées (CE) approuvées à la dixième session de la Conférence des Parties	8 801 093	
Fonds extrabudgétaires	2 421 518	
<b>Recettes totales</b>		<b>23 812 221</b>
Dépenses	6 756 256	
Dépenses à recouvrer		
<b>Total des dépenses</b>		<b>6 756 256</b>
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>		<b>17 055 965</b>
<b>À déduire :</b>		
CE d'exercices antérieurs à recevoir (2006-2023)	-938 607	
Réserve en cas de non-règlement des CE 2022-2023 (2 %)	-176 022	<b>-1 114 629</b>
<b>Fonds disponibles au 31 décembre 2024</b>		<b>15 941 336</b>
<b>CE approuvées</b>		
Collectées au 31 décembre 2024	3 179 199	
Non réglées	5 621 894	

## Annexe 4

### Coûts des activités sur la base du plan de travail et budget pour l'exercice 2024-2025 : description intérimaire des dépenses du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 (en USD)

	Contributions évaluées approuvées (CE)	Dépenses des CE de janvier 2024 à décembre 2024	Fonds extrabudgétaires (EB) approuvés	Dépenses des EB de janvier 2024 à décembre 2024	Budget total approuvé	Total des dépenses de janvier 2024 à décembre 2024
Objectif stratégique 1.1 Donner la priorité aux mesures favorisant l'accélération de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, notamment à des formes d'appui technique et financier efficaces pour accompagner les Parties dans les domaines prioritaires définis	0	0	3 600 000	144 797	3 600 000	144 797
Objectif stratégique 1.2 Renforcer les systèmes afin de recueillir régulièrement des données factuelles sur les solutions nouvelles, innovantes et efficaces utilisées pour la mise en œuvre des mesures de lutte antitabac, d'en tirer des enseignements et de les diffuser	0	0	400 000	85 400	400 000	85 400
Objectif stratégique 2.1 Mobiliser les partenaires internationaux, intergouvernementaux et de développement pour qu'ils intègrent la Convention-cadre de l'OMS dans leurs activités et/ou dans leurs efforts visant à atteindre les ODD	65 000	48 609	365 000	210 337	430 000	258 946
Objectif stratégique 2.2 Catalyser et mettre à profit les contributions des parties prenantes extérieures, en particulier de la société civile, pour atteindre les objectifs de la Convention-cadre de l'OMS	0	0	215 000	11 734	215 000	11 734
Objectif stratégique 3.1 Améliorer les mécanismes de gouvernance et d'administration de la Convention-cadre de l'OMS, afin que toutes les activités relatives à la Convention-cadre soient	0	0	200 000	0	200 000	0

	Contributions évaluées approuvées (CE)	Dépenses des CE de janvier 2024 à décembre 2024	Fonds extrabudgétaires (EB) approuvés	Dépenses des EB de janvier 2024 à décembre 2024	Budget total approuvé	Total des dépenses de janvier 2024 à décembre 2024
prioritaires, réellement mises en œuvre, durables et à l'abri de toute influence de l'industrie du tabac						
Objectif stratégique 3.2 Soutenir et encourager les Parties dans leurs efforts visant à lever les obstacles à la lutte antitabac au niveau national	55 000	8 850	1 750 000	96 498	1 805 000	105 348
Objectif opérationnel 4.1 Financement durable – Gérer les comptes de la Convention-cadre de l'OMS de façon à lui donner un maximum d'efficacité et d'efficacités et trouver de nouvelles sources de revenus pour appuyer les activités de mise en œuvre de la Convention-cadre	10 000	7 000	65 000	48 947	75 000	55 947
Objectif opérationnel 4.2 Efficacité opérationnelle – Promouvoir le fonctionnement optimal de la Conférence des Parties et la capacité et l'aptitude du Secrétariat de la Convention à apporter son soutien à la Conférence des Parties et aux Parties dans leurs activités de mise en œuvre, de suivi et de communication de l'information	1 527 313	1 159 511	865 000	809 488	2 392 313	1 968 999
<b>Total des dépenses liées aux activités</b>	1 657 313	1 223 970	7 460 000	1 407 201	9 117 313	2 631 171
<b>Dépenses liées au personnel</b>	6 131 265	3 099 248	2 007 075	958 900	8 138 340	4 058 147
<b>Total des dépenses liées aux activités et au personnel</b>	7 788 578	4 323 218	9 467 075	2 366 101	17 255 653	6 689 318
<b>Dépenses à recouvrer</b>	1 012 515	0	1 230 720	0	2 243 235	0
<b>Total</b>	8 801 093	4 323 218	10 697 795	2 366 101	19 498 888	6 689 318

## Description des dépenses

Activité	CE approuvées	Fonds EB approuvés	Total approuvé	Total CE dépensées	Total fonds EB dépensés	Total des dépenses
1.1.1.1 Déployer des missions d'évaluation des besoins à la demande des Parties, y compris un appui consécutif à l'évaluation des besoins	0	320 000	320 000	0	7 173	7 173
1.1.1.2 Fournir une assistance technique aux Parties qui en font la demande concernant l'article 5.1 (élaborer des stratégies nationales antitabac chiffrées)	0	160 000	160 000	0	0	0
1.1.1.3 Fournir une assistance technique aux Parties qui en font la demande concernant les articles les plus importants dans le contexte national	0	320 000	320 000	0	85 400	85 400
1.1.2.1 Fournir une assistance technique aux Parties qui en font la demande concernant l'article 6 (y compris pour la coordination avec les parties prenantes et les partenaires qui peuvent fournir aux Parties des recommandations sur la taxation des produits du tabac)	0	400 000	400 000	0	0	0
1.1.3.1 Fournir une assistance technique aux Parties qui en font la demande concernant les articles 8, 11 et 13	0	1 200 000	1 200 000	0	698	698
1.1.3.2 Élaborer des supports (outils d'apprentissage électronique, ensembles d'outils, notes d'orientation et manuels) pour appuyer la mise en œuvre de la Convention-cadre et assurer le maintien des outils existants	0	400 000	400 000	0	90 734	90 734
1.1.3.3 Organiser des ateliers pour remédier à des difficultés spécifiques identifiées par les Parties en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention-cadre et pour instaurer une coopération Sud-Sud et une coopération triangulaire	0	800 000	800 000	0	108 567	108 567
1.2.1.1 Aider les partenaires intéressés et faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire	0	200 000	200 000	0	0	0
1.2.2.1 Coordonner les activités des plateformes des connaissances et l'assistance qu'elles apportent aux	0	200 000	200 000	0	75 710	75 710

Activité	CE approuvées	Fonds EB approuvés	Total approuvé	Total CE dépensées	Total fonds EB dépensés	Total des dépenses
Parties conformément aux décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l’OMS						
2.1.1.1 Promouvoir la collaboration ou des activités conjointes avec les entités des Nations Unies	10 000	90 000	100 000	9 664	23 605	33 269
2.1.1.2 Concevoir des supports de sensibilisation destinés aux bureaux de pays de l’OMS pour encourager la prise en compte de la Convention-cadre dans leur stratégie de coopération avec le pays	0	10 000	10 000	0	0	0
2.1.2.1 Organiser des manifestations parallèles pendant les réunions pertinentes des institutions des Nations Unies	10 000	20 000	30 000	0	0	0
2.1.2.2 Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la cible 3.a au niveau mondial, participer, en tant que coresponsable de la réalisation de la cible 3.a, aux travaux coordonnés par la Division de la statistique des Nations Unies sur le suivi des ODD dans le cadre des examens nationaux volontaires	0	25 000	25 000	0	0	0
2.1.2.3 Contribuer aux résolutions pertinentes des institutions des Nations Unies concernées	0	0	0	1 202	0	1 202
2.1.3.1 Participer aux travaux interorganisations des Nations Unies – Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les MNT	5 000	20 000	25 000	0	0	0
2.1.4.1 Favoriser les candidatures d’organisations intergouvernementales et d’autres institutions à un statut d’observateur	0	0	0	0	0	0
2.1.5.1 Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de communication institutionnelle	40 000	200 000	240 000	37 744	186 733	224 477
2.2.1.1 Contacter de nouvelles organisations non gouvernementales (ONG) pour qu’elles sollicitent un statut d’observateur à la Convention-cadre	0	0	0	0	(154)	(154)
2.2.1.2 Participer aux principaux événements et conférences mondiaux et régionaux organisés par la société civile afin d’accroître la visibilité de la	0	50 000	50 000	0	3 084	3 084

Activité	CE approuvées	Fonds EB approuvés	Total approuvé	Total CE dépensées	Total fonds EB dépensés	Total des dépenses
Convention-cadre de l'OMS et l'engagement avec les partenaires de la société civile						
2.2.1.3 Organiser des réunions en ligne avec les ONG ayant le statut d'observateur	0	5 000	5 000	0	0	0
2.2.1.4 Organiser la présentation d'un rapport biennal par les ONG ayant le statut d'observateur dans le cadre de leur processus d'accréditation	0	0	0	0	0	0
2.2.1.5 Coorganiser avec des ONG ayant le statut d'observateur des ateliers, des formations ou des événements de sensibilisation organisés par le Secrétariat de la Convention ou les inviter à y participer	0	10 000	10 000	0	0	0
2.2.2.1 Créer et maintenir la plateforme de coordination	0	150 000	150 000	0	8 650	8 650
2.2.3.1 Organiser des réunions en ligne avec des Parties et des chercheurs pour mettre en évidence les lacunes dans la recherche (en particulier en ce qui concerne les priorités établies dans la Stratégie mondiale)	0	0	0	0	0	0
3.1.1.1 Faire correspondre les agendas, les plans de travail et les budgets de la Conférence des Parties avec la Stratégie mondiale	0	0	0	0	0	0
3.1.2.1 Mettre au point et utiliser un mécanisme volontaire d'examen et de soutien entre pairs pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS	0	200 000	200 000	0	0	0
3.1.3.1 Recueillir et traiter les déclarations d'intérêts et procéder à une vérification diligente, si nécessaire	0	0	0	0	0	0
3.2.1.1 Déployer une collaboration de haut niveau entre la Cheffe du Secrétariat et les Parties pour établir un appui politique en faveur de la mise en œuvre de la Convention-cadre	5 000	15 000	20 000	0	0	0
3.2.2.1 Fournir une assistance technique aux Parties qui en font la demande concernant l'article 5.2 (élaborer un mécanisme de coordination national)	0	400 000	400 000	0	0	0

Activité	CE approuvées	Fonds EB approuvés	Total approuvé	Total CE dépensées	Total fonds EB dépensés	Total des dépenses
3.2.3.1 Apporter un appui aux Parties pour l'établissement d'argumentaires d'investissement en faveur de la lutte antitabac	0	400 000	400 000	0	0	0
3.2.4.1 Apporter une assistance technique concernant l'article 5.3 aux Parties qui en font la demande	0	800 000	800 000	0	0	0
3.2.4.2 Sensibiliser à la question de l'article 5.3 et des tactiques et de l'ingérence de l'industrie du tabac	0	50 000	50 000	0	8 650	8 650
3.2.4.3 Promouvoir et suivre l'adoption de la politique type pour les institutions du système des Nations Unies sur la prévention de l'ingérence de l'industrie du tabac	0	50 000	50 000	0	0	0
3.2.5.1 Collaborer avec les entités qui possèdent ou gèrent des bases de données contenant des informations pertinentes pour la Convention-cadre de l'OMS à des fins de partage et d'analyse des données	0	20 000	20 000	0	0	0
3.2.5.2 Mettre en œuvre des ateliers/webinaires sur l'établissement de rapports	0	65 000	65 000	0	14 286	14 286
3.2.5.3 Diriger le cycle biennal d'établissement de rapports en 2025	15 000	150 000	165 000	1 665	73 562	75 227
3.2.5.4 Élaborer le Rapport de situation mondial 2025	35 000	0	35 000	7 185	0	7 185
4.1.1 Gérer et administrer le Fonds d'investissement	0	50 000	50 000	0	48 947	48 947
4.1.2 Mettre en œuvre un plan de collecte de fonds conformément à la décision FCTC/COP7(25) de la Conférence des Parties	5 000	15 000	20 000	7 000	0	7 000
4.1.3 Suivre le recouvrement des contributions évaluées	5 000	0	0	0	0	0
4.2.1.1 Assurer l'administration et la gestion du Secrétariat de la Convention	45 000	0	45 000	41 166	0	41 166
4.2.1.2 Organiser des retraites du Secrétariat de la Convention pour la planification stratégique et le renforcement des équipes	10 000	0	10 000	0	0	0

Activité	CE approuvées	Fonds EB approuvés	Total approuvé	Total CE dépensées	Total fonds EB dépensés	Total des dépenses
4.2.2 Organiser la onzième session de la Conférence des Parties	1 072 313	600 000	1 672 313	919 642	714 613	1 634 255
4.2.3 Organiser des réunions régionales avant la Conférence des Parties	0	240 000	240 000	0	132	132
4.2.4 Préparer et appuyer les activités du Bureau et convoquer les réunions du Bureau, notamment par vidéoconférence et téléconférence	200 000	0	200 000	114 823	0	114 823
4.2.5 Prendre les dispositions nécessaires pour les organes subsidiaires intersessions selon les décisions de la Conférence des Parties à sa dixième session (Groupe d'experts sur l'article 2.1, Groupe d'experts sur l'article 19)	200 000	125 000	325 000	48 211	58 419	106 630

### Charges à payer budgétisées en 2022-2023 imputées sur l'exercice 2024-2025 (en USD)

	Dépenses des CE janvier-décembre 2024	Dépenses des fonds extrabudgétaires janvier-décembre 2024	Dépenses totales janvier-décembre 2024
Objectif stratégique 1.1 Donner la priorité aux mesures favorisant l'accélération de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, notamment à des formes d'appui technique et financier efficaces pour accompagner les Parties dans les domaines prioritaires définis	0	66 576	66 576
Objectif stratégique 1.2 Renforcer les systèmes afin de recueillir régulièrement des données factuelles sur les solutions nouvelles, innovantes et efficaces utilisées pour la mise en œuvre des mesures de lutte antitabac, d'en tirer des enseignements et de les diffuser	0	4 930	4 930
Objectif stratégique 2.2 Catalyser et mettre à profit les contributions des parties prenantes extérieures, en particulier de la société civile, pour atteindre les objectifs de la Convention-cadre de l'OMS	0	(154)	(154)
Objectif opérationnel 4.1 Financement durable – Gérer les comptes de la Convention-cadre de l'OMS de façon à lui donner un maximum d'efficacité et d'efficacités et trouver de nouvelles sources de revenus pour appuyer les activités de mise en œuvre de la Convention-cadre	3 193	0	3 193

	Dépenses des CE janvier-décembre 2024	Dépenses des fonds extrabudgétaires janvier-décembre 2024	Dépenses totales janvier-décembre 2024
Objectif opérationnel 4.2 Efficacité opérationnelle – Promouvoir le fonctionnement optimal de la Conférence des Parties et la capacité et l’aptitude du Secrétariat de la Convention à apporter son soutien à la Conférence des Parties et aux Parties dans leurs activités de mise en œuvre, de suivi et de communication de l’information	(37 861)	(36 325)	(74 186)
Objectif stratégique 2 – Réunion des Parties	0	(2 676)	(2 676)
Objectif stratégique 4 – Réunion des Parties	0	5 088	5 088
<b>Total</b>	<b>(34 669)</b>	<b>37 438</b>	<b>2 769</b>

## **Partie III. Stratégie mondiale pour accélérer la lutte antitabac : faire avancer le développement durable par la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS 2019-2030**

### **Contexte**

120. La Stratégie mondiale pour accélérer la lutte antitabac : faire avancer le développement durable par la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS 2019-2025 a été adoptée par la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac dans sa décision FCTC/COP8(16). Dans la décision FCTC/COP10(15), la Conférence des Parties a décidé de prolonger la Stratégie mondiale jusqu'en 2030 à des fins de cohérence et d'harmonisation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par cette décision, la Conférence des Parties demandait également au Secrétariat de la Convention : a) sous l'égide du Bureau, de consulter un groupe d'experts et de parties prenantes, ayant par exemple pris part à l'élaboration de la Stratégie mondiale, pour examiner la Stratégie en tant que « document évolutif à examiner selon que de besoin » et de fournir des suggestions concernant les éventuels ajustements nécessaires ; et b) de faire rapport, tous les deux ans, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale prolongée, dans le cadre des rapports mondiaux sur la mise en œuvre de la Convention établis bisannuellement.

121. La Stratégie mondiale a vocation à orienter la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, avec l'appui de priorités et de principes collectifs, ainsi que les débats à la Conférence des Parties, en accordant une attention particulière à la mise en œuvre du traité.

### **Examen de la situation actuelle**

122. Le plan de travail et le budget pour l'exercice 2022-2023 adoptés par la Conférence des Parties dans la décision FCTC/COP9(7) et le plan de travail et le budget pour l'exercice 2024-2025 adoptés dans la décision FCTC/COP/10/(25) sont en parfaite adéquation avec la structure et les priorités présentées dans la Stratégie mondiale.

123. Un recueil des indicateurs décrivant les indicateurs de suivi des progrès utilisés dans la Stratégie mondiale a été établi. Les données de référence pour ces indicateurs ont été rassemblées au cours de la période précédant la préparation du Rapport de situation mondial 2021 sur la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS et l'exercice a été répété dans le cadre du Rapport de situation mondial 2023 afin de dégager les progrès et/ou les tendances, le cas échéant. Un troisième rapport sur les indicateurs de la Stratégie mondiale sera inclus dans le Rapport de situation mondial 2025. Le rapport de situation et, le cas échéant, les données sur l'état d'avancement de chacun des 20 indicateurs sont rassemblés et analysés conformément aux méthodes de mesure décrites dans le recueil des indicateurs.

124. Des travaux supplémentaires ont été réalisés en lien avec l'objectif stratégique 3.1 de la Stratégie mondiale. L'objectif spécifique 3.1.2 prévoyait la création d'un « mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS dirigé par des pairs », également reflété dans l'indicateur connexe « Un mécanisme d'examen de l'application a été mis en place ». Dans sa décision FCTC/COP10(22), la Conférence des Parties a établi le « Mécanisme volontaire d'examen et

de soutien entre pairs pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS », conformément à l'objectif spécifique 3.1.2 de la Stratégie mondiale.<sup>61</sup>

125. En outre, en ce qui concerne un autre indicateur de l'objectif stratégique 3.1 intitulé « Un indicateur mesurant le déficit de financement au niveau mondial pour l'application de la Convention-cadre de l'OMS a été élaboré », les travaux ont été menés à bien. Le nouvel indicateur « Déficit de financement au niveau mondial pour l'application de la Convention-cadre de l'OMS » est inclus dans la révision 2023 du Recueil des indicateurs.<sup>62</sup> Le calcul du déficit de financement à l'échelle mondiale (et, par conséquent, un argument mondial en faveur de l'investissement dans la lutte antitabac) a également été entrepris et les résultats de ces travaux ont été publiés.<sup>63</sup>

126. Le Secrétariat de la Convention a rendu compte au Bureau élu à la dixième session de la Conférence des Parties des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale, dans le cadre de son rapport d'activité sur la mise en œuvre du plan de travail et du budget pour l'exercice financier 2024-2025. Le plan de travail et le budget proposés pour l'exercice financier 2026-2027, préparés sous la direction du Bureau de la dixième session de la Conférence des Parties, ont également été harmonisés avec la Stratégie mondiale, compte tenu de sa prolongation jusqu'en 2030.

127. Étant donné que, comme l'a indiqué le Bureau élu à la neuvième session de la Conférence des Parties (document FCTC/COP/10/16), les objectifs stratégiques de la Stratégie mondiale restaient pertinents, et compte tenu de la période intersessions écourtée entre la dixième et la onzième session de la Conférence des Parties, la Stratégie mondiale n'a pas été révisée. Le Secrétariat de la Conférence des Parties entreprend d'organiser des consultations au premier semestre 2026, sous l'égide du Bureau, avec un groupe d'expertes et experts et de parties prenantes, ayant par exemple pris part à l'élaboration de la Stratégie mondiale, pour examiner la Stratégie en tant que « document évolutif à examiner selon que de besoin » et de fournir des suggestions concernant les ajustements nécessaires, le cas échéant. Le Secrétariat continuera de rendre compte de cet exercice et de ses résultats au Bureau et à la douzième session de la Conférence des Parties.

---

---

<sup>61</sup> Un rapport du Secrétariat de la Convention sur la mise en œuvre du Mécanisme figure dans le document FCTC/COP/11/11.

<sup>62</sup> [Indicator Compendium for the Global Strategy to Accelerate Tobacco Control](#). Genève, Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2023 (consulté le 6 juin 2025).

<sup>63</sup> [The Global Case for Investment in Tobacco Control](#). Genève, Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2023 (consulté le 6 juin 2025).